



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

Projet d'énoncé

Défis, orientations et pistes d'actions



Projet d'énoncé de vision
stratégique du développement

**Défis, orientations
et pistes d'actions**

27 mai 2004

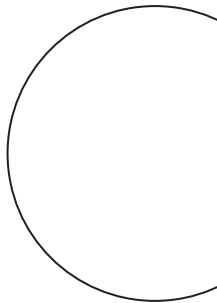


Table des matières

Mot du président	3
Présentation	5
Une vision stratégique pour l'avenir	7
Chantier 1 : Une communauté plus riche	9
Notre vision de l'économie de la CMQ en 2024	9
Le contexte de notre vision en 2004	10
Notre mandat en matière de développement économique	10
Notre diagnostic de la situation	11
Nos orientations générales pour le développement économique et international	16
Chantier 2 : Une communauté plus solidaire	18
Notre vision du développement social en 2024	18
Le contexte de notre vision en 2004	19
Notre mandat en matière de développement social	19
Notre diagnostic de la situation	19
Nos orientations générales pour le développement social ..	21
Chantier 3 : Une communauté plus saine et plus durable	23
Notre vision de l'environnement en 2024	23
Le contexte de notre vision en 2004	24
Notre mandat en matière d'environnement	24
Notre diagnostic de la situation	24
Nos orientations générales pour le développement environnemental	28
Chantier 4 : Une communauté plus créative	30
Notre vision du développement culturel en 2024	30
Le contexte de notre vision en 2004	31
Notre mandat en matière de développement culturel	31
Notre diagnostic de la situation	31
Nos orientations générales en matière de développement culturel	33
Chantier 5 : Une communauté mieux aménagée	34
Notre vision de l'aménagement du territoire métropolitain en 2024	34
Le contexte de notre vision en 2004	35
Notre mandat en matière d'aménagement du territoire ...	35
Notre diagnostic de la situation	35
Nos orientations générales en matière d'aménagement et de développement du territoire	39
Chantier 6 : Une communauté plus accessible	41
Notre vision du transport en 2024	41
Le contexte de notre vision en 2004	41
Notre mandat en matière de transport	42
Notre diagnostic de la situation	42
Nos orientations générales en matière de transport	45

Mot du président

L'élaboration de la vision stratégique du développement constitue une étape importante pour la Communauté métropolitaine de Québec. Il s'agit d'une occasion sans précédent de bâtir, à l'échelle métropolitaine, une vision commune de notre avenir.

Quels sont les grands défis métropolitains qui nous concernent tous, que l'on réside à Québec, à l'Île-d'Orléans, sur la Côte-de-Beaupré, à Lévis ou dans la Jacques-Cartier ? Comment peut-on ensemble faire davantage ? Comment pouvons-nous, par nos actions mutuelles, assurer une meilleure qualité de vie aux générations futures ? Comment faire en sorte que notre territoire soit cité en exemple parmi les grandes agglomérations ? La vision élaborée pose un diagnostic clair sur la situation, énonce un certain nombre de défis et propose des orientations et des actions pour les relever.

Bâtir une communauté plus riche, plus solidaire, plus saine et durable, plus créative, mieux aménagée et plus accessible sont les objectifs visés par le projet de vision stratégique. Il s'agit d'objectifs ambitieux dont l'atteinte dépendra de notre capacité à nous donner une vision claire et intégrée sur ce que nous voulons en matière de développement économique, social, environnemental, culturel et international ainsi qu'en matière d'aménagement du territoire, et ce pour les vingt prochaines années.

Une fois adoptée, la vision constituera un outil puissant de coordination et de mobilisation. Elle servira de référence pour les municipalités et les intervenants du territoire métropolitain. Pour la CMQ, elle constituera une assise importante pour la réalisation des autres mandats en cours d'élaboration : le schéma métropolitain d'aménagement et de développement et le plan des grands enjeux du développement économique.



- Le projet d'énoncé de vision est le fruit de la réflexion des élus des 26 municipalités faisant partie de la CMQ. Il est maintenant soumis à la consultation publique. Ce projet interpelle d'abord l'ensemble des citoyens et citoyennes qui résident sur le territoire métropolitain, mais aussi l'ensemble des acteurs socio-économiques qui participent dans leur domaine au développement de notre communauté. Les consultations portant sur le projet de vision constituent une occasion unique de bâtir la solidarité de vision indispensable à la solidarité d'action.

- Je vous invite à participer activement à ces consultations.

- Le président,



Jean-Paul L'Allier

Présentation

Créée en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) regroupe les villes de Québec et de Lévis, ainsi que trois MRC de la Rive-Nord : celles de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. En pratique, elle comprend ce qu'on nomme la grande région métropolitaine de Québec, avec près de 694 000 habitants.

Il s'agit d'une structure légère de planification et de coordination entre ces cinq entités municipales. Sans entrer dans les détails de son mandat, retenons que ses champs de compétence couvrent surtout l'aménagement du territoire, le développement économique et, pour la portion nord de son territoire, la planification de la gestion des matières résiduelles.

Plus spécifiquement, la loi demande aux élus de la CMQ d'élaborer un énoncé de vision stratégique qui déterminera les défis, les orientations et les pistes d'action à retenir par notre région métropolitaine pour les vingt prochaines années.

Des étapes de réalisation de cet énoncé ont été déterminées et la moitié du trajet est déjà accomplie. D'abord, sur un plan factuel, un portrait de la situation présente a été tracé. Ce dernier permet de savoir d'où nous partons et, ainsi, de déterminer avec toute la pertinence nécessaire où nous voulons aller. À partir de ce portrait dynamique, les enjeux et les orientations possibles ont été inventoriés puis discutés et validés par les élus de chacune des cinq composantes du territoire de la CMQ à l'occasion d'un Forum métropolitain tenu en novembre 2003.

Nous en sommes là.



- Pour la suite des choses, la proposition de vision stratégique — essentiellement le document que vous avez entre les mains — sera soumise à une consultation de la population dans chacun des cinq territoires concernés, à l'automne 2004. Les résultats de cette consultation seront ensuite pris en compte par les élus de la CMQ pour la mise au point d'un document final, lequel devra être adopté par le conseil de la Communauté.
-
-
- La mise au point de cette vision stratégique fera ainsi l'objet d'un acte politique d'adhésion de la part des élus métropolitains. Une fois entérinée, cette vision permettra aux municipalités membres de mieux se positionner dans un ensemble cohérent. Elle sera également transmise aux gouvernements pour qu'à leur tour ils participent à cet effort de mobilisation.
-
- En ce sens, il s'agit d'une feuille de route pour le futur.

Une vision stratégique pour l'avenir

*« Dans la vie, il n'y a pas de solutions,
il y a des forces en marche : il faut
les créer, et les solutions suivent. »*

A. de Saint-Exupéry

Voir à long terme

Cela ne nous est pas habituel. Nous sommes bousculés par nos échéances personnelles, par le bruissement instantané des médias, par le rythme des échéances électorales; trouver le temps même de s'attarder à ces questions « non urgentes » incite à différer sans cesse le regard qui porte loin. Vraiment, le long terme ne nous est pas habituel.

Pourtant, en conviant à s'élever au-dessus de l'immédiat et à se positionner sur le long terme, donc à adopter une vision « macro », les élus de la Communauté métropolitaine de Québec sont conscients de lancer une démarche à contre-courant du sensationnalisme et du simplisme. Plus on voit loin, plus les facteurs en action deviennent nombreux et se complexifient. Comme l'écrivait le sociologue Edgar Morin, « la politique produit des idées de plus en plus simples pour des sociétés de plus en plus complexes. Elle produit des visions de plus en plus unidimensionnelles pour des sociétés de plus en plus multidimensionnelles¹ ».

Dans une série de groupes de discussion et de sondages tenus en 2003, un des éléments les plus remarquables relevés par les chercheurs a été cette **fierté** profonde de notre population à l'égard de la région métropolitaine et de ses réussites, une conscience nette qu'ici, la qualité de vie est un acquis réel, un état de fait qu'il faut défendre constamment. Cela relativise bien de nos petites misères...

Cette fierté est assortie d'une exigence forte vers **l'unité d'action et de vision**. Dans le passé, la région métropolitaine a connu bien des tiraillements qui ont nui à son développement. Entre les instances locales, entre les deux rives, entre centre et périphérie, ces occasions de divergences deviennent maintenant des différences à harmoniser dans une cohérence métropolitaine. Tel est le but de la démarche de la CMQ.

¹ Pour sortir du XX^e siècle.

- La cohérence ne peut s’instaurer juste par une construction intellectuelle qui se tient. Ce serait trop peu pour en faire autre chose qu’un autre document de référence. Elle vaudra par l’**adhésion de la population** à ses constats, à ses questionnements et à sa vision. La consultation à venir et la participation par le biais des mécanismes démocratiques des municipalités de la CMQ en sont la concrétisation mais nous y incluons également un important volet de **pédagogie** populaire. Le règlement de nombreuses problématiques décrites dans le présent document tient au fait d’expliquer et de convaincre notre population à l’effet de changer certaines manières d’agir. En somme, la coercition est un mauvais moyen, sur le plan politique comme sur le plan de la profondeur des changements, pour créer une transformation dans les esprits ou dans les comportements. Notre démarche est donc fondée sur la **raison**.

- À l’aube du 400^e anniversaire de la ville de Québec, notre communauté est plus consciente que jamais d’être dépositaire d’une partie du patrimoine historique mondial. Ici, notre passé et notre patrimoine bâti ont provoqué une **prise de conscience** et une fierté profonde, partagée par tous les habitants. Le consensus pour les protéger est puissant et implique davantage que de simples retombées touristiques.

Dans une communauté, la richesse est distribuée inégalement entre les individus et entre les secteurs géographiques. Il en va de même pour l’exclusion sociale, qui va souvent de pair avec la première. Les gouvernements supérieurs agissent pour rétablir l’équité à ce niveau et, de leur côté, les administrations locales et régionales ne prétendent pas que ce n’est pas dans leur champ d’action. La compassion à l’égard des plus démunis et des exclus de notre région doit demeurer un trait central de notre vision d’avenir, comme d’ailleurs l’équité entre les individus et les secteurs. En d’autres termes, notre avenir ne sera pas le fait des plus forts, qui accroissent leur part aux dépens des plus faibles.

Sur un autre plan, notre communauté a vécu depuis les années 80 un tournant important, où elle a fait naître notamment des initiatives de haute technologie et des investissements dans le domaine manufacturier pour pallier la diminution de la part l’État dans les emplois et les investissements. Ce miracle économique – le mot n’est pas excessif – n’est pas intervenu « naturellement » et il a fallu des efforts collectifs importants pour y parvenir. Sans qu’on s’en rende compte, la communauté a fait preuve d’audace organisée et a montré un esprit d’entrepreneuriat dont on ne l’aurait peut-être pas crue capable. Ce n’est pas garant de l’avenir mais annonce bien...

On a vu alors qu’il était payant de miser sur le savoir et l’éducation et que la qualité de notre réseau éducatif, au premier chef de notre université, est un joyau d’avenir inestimable.

En ce sens, dans des années où la mondialisation s’accroît, l’ouverture mondiale n’est pas une option mais une condition *sine qua non* de développement. Malgré notre handicap du manque d’immigration et d’une maîtrise relative des langues étrangères, toute notre vision doit ainsi s’articuler à un niveau international, ou du moins nord-américain. Penser « macro » ne signifie pas seulement intégrer les problèmes mais aussi intégrer diverses perspectives mondiales.

Ce sont ces valeurs qui sous-tendent les propositions faites ici et pour lesquelles les élus métropolitains souhaitent obtenir votre éclairage.

Nous vous remercions de votre implication dans la définition du portrait de notre région métropolitaine.

Le Conseil de la CMQ

Chantier 1

Une communauté plus riche

Notre vision de l'économie de la CMQ en 2024

En 2024, l'économie de Québec, de Lévis et des 24 municipalités faisant partie des MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier offre un niveau de vie supérieur à ce qu'il était en 2004. Les individus et la population dans son ensemble ont profité d'une création de richesse soutenue et d'un niveau d'emploi équivalant à celui des régions métropolitaines les plus dynamiques au Canada.

La mondialisation, l'internationalisation des échanges ainsi que la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre ont créé des opportunités de développement qui ont permis la diversification de la structure économique du territoire. Plus que jamais, les entreprises sont en mesure de se positionner et de faire face à la concurrence mondiale.

La productivité des entreprises est optimale. Les conditions propices à leur développement sont en place afin de favoriser l'intégration des nouvelles technologies et d'apporter un soutien à l'innovation. La main-d'œuvre dispose de programmes adaptés de formation technique et linguistique de calibre international. Les entreprises travaillent en partenariat avec les centres de recherche afin de développer et de commercialiser de nouveaux produits au niveau mondial.

La population

La population s'est stabilisée autour de 750 000 habitants, soit environ 20 000 de plus que ce qui était prévu par les analystes. La stratégie métropolitaine misant sur le développement de 75 000 nouveaux emplois de qualité et rémunérateurs – environ 1 % de croissance par année – a mis un terme au départ des jeunes de 25-44 ans et a permis d'attirer 30 000 immigrants, issus principalement des pays francophones.

La population s'est stabilisée autour de 750 000 habitants, soit environ 20 000 de plus que ce qui était prévu par les analystes.

² Dans ce texte, le masculin est souvent utilisé au sens générique et inclut autant les femmes que les hommes.

La Capitale

Les fonctions reliées au statut de la Capitale se sont déployées dans plusieurs secteurs. La présence des sièges sociaux du gouvernement, des pouvoirs exécutif et législatif et des centres décisionnels et stratégiques de tous les ministères québécois font de la Capitale le lieu privilégié des rencontres, des négociations, des débats politiques et des activités diplomatiques et protocolaires du gouvernement du Québec. Plus de 33 % des fonctionnaires du gouvernement québécois travaillent dans les limites géographiques de la CMQ. Le secteur privé tire avantage à se localiser dans la Capitale pour être en présence des centres décisionnels, constater l'évolution des besoins et profiter des retombées économiques de l'assise importante de la fonction publique.

Plus de 33 % des fonctionnaires du gouvernement québécois travaillent dans les limites géographiques de la CMQ.

Les secteurs en croissance

La diversification de l'économie se confirme. Les secteurs des services et de la production manufacturière ont maintenu leur progression en misant sur des secteurs d'excellence tels que les sciences de la vie, la santé et la nutrition, les technologies appliquées, les matériaux transformés, la foresterie et la pétrochimie. Le secteur financier, plus particulièrement celui de l'assurance, a maintenu sa progression, faisant de la CMQ sa capitale d'affaires. Les touristes internationaux sont attirés en grand nombre et demeurent pendant plusieurs jours sur le territoire, appréciant des produits touristiques et une offre d'hébergement de calibre international.

La vision internationale

L'international est au cœur des actions et des stratégies développées par les divers acteurs présents sur le territoire. L'ouverture sur le monde, l'accessibilité au territoire par des moyens de transport concurrentiels et de haute qualité, la tenue de missions à l'étranger et la prospection de sièges sociaux d'organisations internationales, le développement des réseaux internationaux en matière culturelle, économique et institutionnelle ont permis d'attirer de nouveaux investissements et de faire connaître les entreprises d'ici.

La concertation

Les efforts de coordination et de concertation dans tous les domaines se sont développés afin que l'économie de la CMQ puisse miser sur la complémentarité et l'intégration de son potentiel économique. Une vision commune et partagée mobilise les acteurs économiques et prévient le développement d'une concurrence stérile à l'échelle métropolitaine.

Le contexte de notre vision en 2004

En 2004, l'économie de la Communauté métropolitaine de Québec est relativement prospère. Nous vivons souvent dans la crainte des périls futurs, mais il vaut la peine de convenir qu'au cours des 15 dernières années, au moment où la fonction publique réduisait fortement son rythme de croissance, notre économie a entrepris avec succès le virage de la diversification.

Notre économie a entrepris avec succès le virage de la diversification.

Cela dit, des faiblesses structurelles demeurent latentes, dont une croissance démographique anémique – le mot n'est pas excessif – et une faible immigration, signes annonciateurs de problèmes de main-d'œuvre majeurs. Inversement, si nous parvenons à optimiser l'attrait touristique de notre territoire (l'un des plus forts en Amérique), à maximiser les retombées indirectes de la présence de la Capitale et à maintenir le cap en matière de recherche, de haute technologie et d'amélioration de la productivité de nos entreprises, si nos universités parviennent à conserver leur capacité d'attraction et de rayonnement, nous aurons tiré notre épingle du jeu dans un monde de plus en plus complexe et compétitif.

Une croissance démographique anémique – le mot n'est pas excessif – et une faible immigration, signes annonciateurs de problèmes de main-d'œuvre.

Notre mandat en matière de développement économique

D'après sa législation, la CMQ doit adopter une vision stratégique du développement économique, social, environnemental et culturel. Elle doit aussi adopter un plan des grands enjeux du développement économique de son territoire. Elle peut aussi promouvoir sur le plan international le territoire métropolitain pour y favoriser

l'essor et la diversification de l'économie. Ajoutons encore que la CMQ peut également intervenir afin d'assurer l'harmonisation des plans d'action des organismes économiques de promotion ou de développement touristique œuvrant sur son territoire.

Notre diagnostic de la situation

Une économie dominée par les services

- L'économie de la CMQ repose très largement sur le secteur des services. Plus de 85 % de la population y travaille (278 096 personnes). Les principaux groupes d'employeurs sont, dans l'ordre, l'administration publique (14,7 %), le commerce de détail (12,6 %), les soins de santé (12,3 %), l'hébergement et la restauration (7,8 %), les services d'enseignement (7,4 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (6,6 %).
- Le secteur de la production de biens, incluant la production manufacturière, occupe également une part importante de l'économie de la CMQ (12,9 % des emplois totaux en 2001). Ce secteur est davantage présent sur le territoire de Lévis (20 %), de la Côte-de-Beaupré (32 %) et de l'Île-d'Orléans (29 %, surtout en agriculture).
- La région métropolitaine représente 10 % de l'économie québécoise (en comparaison de 50 % pour le Montréal métropolitain). Il s'y produit pour environ 21 milliards de dollars de biens et services.

La région métropolitaine représente 10 % de l'économie québécoise.

Une économie stable et prospère renouant avec la prospérité des années 1980

- La stabilité économique est un atout pour la CMQ. Sa croissance a toujours été supérieure à 10 % par période de cinq ans (14,8 % de 1987 à 1992, 10,3 % de 1992 à 1997 et 16,5 % de 1997 à 2002). D'autres régions métropolitaines, comme par exemple Montréal (13,2 % de 1992 à 1997 mais -2,4 % de 1997 à 2002) ou Victoria (17,2 % de 1992 à 1997 mais 1,4 % de 1997 à 2002) ont connu d'importantes fluctuations économiques.
- Depuis plusieurs années, la Communauté métropolitaine dispose d'une économie relativement forte. De 1987 à 2002, le PIB du territoire de la CMQ s'est accru de 47,5 %, résultat nettement supérieur à ce

qu'on a observé à l'échelle du Québec (36,5 %), de la région de Montréal (32,5 %) et de certaines autres RMR canadiennes comparables.

- Après une période de ralentissement de 1992 à 1997, l'économie de la CMQ a connu une reprise vigoureuse, lui permettant de dépasser le niveau de croissance déjà remarquable qu'elle avait enregistré à la fin des années 1980. Après avoir connu une baisse du taux de croissance de la valeur totale de sa production de biens et services (PIB) de 14,8 % de 1987 à 1992 à 10,3 % de 1992 à 1997, l'économie s'est redressée de 1997 à 2002 pour afficher un taux de croissance de son PIB de 16,5 %. Ce taux est cependant inférieur à la croissance observée au Québec (19,1 %), au Canada (19,6 %) ou dans la région de Montréal (19,9 %).

L'économie de la CMQ a connu une reprise vigoureuse, lui permettant de dépasser le niveau de croissance déjà remarquable qu'elle avait enregistré à la fin des années 1980.

Une économie générant de la richesse et de l'emploi

- La population a profité de cette croissance de la production. En 2002, la valeur des biens et services produits par habitant sur le territoire de la CMQ (PIB per capita) était de 29 620 \$, résultat légèrement supérieur à la moyenne québécoise (28 280 \$) et presque équivalent à celle de Montréal (29 650 \$). Ce niveau de richesse par habitant est cependant encore très inférieur à la moyenne canadienne (34 150 \$) ou à celle d'Edmonton (38 230 \$).
- De 1991 à 2001, il s'est créé 25 800 emplois additionnels dans la CMQ, permettant ainsi de ramener le taux d'emploi en 2001 au niveau de 1991 (61,1 %). Malgré cette performance, la création d'emplois dans la région métropolitaine de Québec a été de 8,2 % en 10 ans, résultat inférieur à la performance de Montréal (13 %). Depuis deux ans, le taux de chômage moyen dans la région est inférieur à celui de Montréal et de tout le Québec :

De 1991 à 2001, il s'est créé 25 800 emplois additionnels dans la CMQ, permettant ainsi de ramener le taux d'emploi en 2001 au niveau de 1991.

- 2003 : 6,8 % pour Québec, 9,5 % pour Montréal et 9,1 % pour le Québec;

- 2002 : 6,3 % pour Québec, 8,4 % pour Montréal et 8,6 % pour le Québec.

- Le Conference Board prévoit qu'entre 2001 et 2008, l'économie de la CMQ connaîtra une augmentation de son PIB de 2,7 % par année, hausse légèrement supérieure à celle envisagée pour le Québec mais équivalente à celle du reste du Canada.

Les créateurs d'emplois

- De 1991 à 2001, la croissance de l'emploi sur le territoire de la CMQ (9,3 % pour 25 800 emplois) émanait du secteur des services (24 600) autres que ceux de l'administration publique, ces derniers ayant enregistré une baisse de 2,1 % depuis 1991.
- Cette croissance provient principalement des nouveaux secteurs en émergence. Les services professionnels, scientifiques et techniques ont contribué pour 47,5 % à la croissance totale de l'emploi dans le secteur des services (11 700 nouveaux emplois). Il s'agit du secteur ayant connu la plus forte augmentation d'emploi de 1991 à 2001 (92,7 %).
- Le secteur de la fabrication, en créant 6 500 nouveaux emplois, a également contribué à la croissance totale. À lui seul, il a compensé la perte d'un même nombre d'emplois dans le secteur de la construction.
- D'autres secteurs poursuivent leur progression. Celui de la gestion et des services administratifs a créé 5 300 emplois, celui de la santé 3 300 emplois, la culture et les loisirs 3 100 emplois, et l'hébergement et la restauration 3 200 emplois.

Les secteurs à développer

- En 2004, les secteurs cibles à privilégier seraient constitués des sciences de la vie, de la santé et de la nutrition, des technologies appliquées, des matériaux transformés, de la foresterie et de la pétrochimie.

- Le territoire de la CMQ dispose d'avantages concurrentiels au niveau de la localisation des entreprises. Les frais d'établissement et d'exploitation d'une entreprise y sont particulièrement bas. Les études réalisées à ce sujet placent la ville de Québec au deuxième rang parmi 52 villes importantes du monde industrialisé.
- Le rôle des universités et cégeps sur le territoire de la CMQ est majeur. En 2002, on y dénombrait 115 établissements de recherche ainsi que 543 établissements œuvrant dans l'industrie du savoir.

En 2002, on y dénombrait 115 établissements de recherche ainsi que 543 établissements œuvrant dans l'industrie du savoir.

Les bases économiques à préserver

- La CMQ compte sur plusieurs bases économiques qui contribuent à l'enrichissement de la population. Il s'agit des secteurs de l'administration publique, des soins de santé, des services d'enseignement, de l'hébergement et de la restauration (tourisme), de la finance et de l'assurance, du commerce et des autres services.
- La plupart de ces bases économiques sont en progression. Par exemple, dans le secteur financier, le domaine de l'assurance a connu une forte croissance. L'industrie de l'hébergement maintient sa progression. Les services conseils en gestion, scientifiques et techniques ont multiplié par sept leur croissance. Certaines bases accusent cependant une stabilité, voire une décroissance. On pense ici aux services d'enseignement autres que primaires et secondaires, aux services de restauration, à l'administration publique fédérale et au commerce de gros.

L'administration publique : un des secteurs clés du développement de l'économie de la CMQ

- En 2001, près de 53 000 personnes travaillaient dans l'administration publique, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou local. À ces emplois s'ajoutent ceux créés ou maintenus par les dépenses des salariés de l'État ou par les dépenses publiques pour de l'approvisionnement en biens et services dans la région. Le gouvernement du Québec est le principal employeur avec 36 611 employés.

En 2001, près de 53 000 personnes travaillaient dans l'administration publique.

Les fonctions stratégiques de l'État semblent s'exercer de moins en moins sur le territoire de la CMQ.

- Depuis 1992, les statistiques démontrent l'existence d'une forme de déplacement de la fonction publique québécoise de Québec et Montréal vers les autres régions du Québec (baisse de 3 192 et 3 344 employés respectivement à Québec et Montréal pour une hausse de 3 652 vers les autres régions).
- Les fonctions stratégiques de l'État semblent s'exercer de moins en moins sur le territoire de la CMQ. En effet, la proportion de ceux qui exercent principalement ce genre de fonction, soit les sous-ministres et le personnel d'encadrement, et ont leur bureau principal sur le territoire de la CMQ, a diminué entre 1996 et 2002.
- Concernant les sièges sociaux des organismes gouvernementaux, les statistiques fournies par la Commission de la Capitale nationale du Québec révèlent qu'en dépit du fait que la ville de Québec en compte 93 (58 %) et Montréal 53 (33 %), les effectifs totaux de ces organismes sont moins élevés à Québec qu'à Montréal et dans le reste du Québec.

Le tourisme : un secteur clé du développement de l'économie de la CMQ

- Près de 4 millions de touristes visitent annuellement la CMQ, y dépensant près d'un milliard de dollars. Le quart d'entre eux proviennent de l'extérieur du Canada et génèrent 45 % des recettes. Le Canada entier accueillant environ 20 millions de touristes (2003), une personne sur cinq en visite au Canada se rend à Québec, performance digne de mention.
- À l'échelle mondiale, le tourisme est un secteur en développement constant. En effet, de façon relative, le revenu mondial augmente, de même que la clientèle voyageuse. Cependant, l'offre touristique mondiale est de plus en plus forte et diversifiée et les seuils de tolérance aux contrariétés des voyageurs de plus en plus faibles. Tirer son épingle du jeu deviendra donc de plus en plus complexe.

Près de 4 millions de touristes visitent annuellement la CMQ, y dépensant près d'un milliard de dollars.

- Des efforts sont déployés pour accroître le volume de dépenses des touristes internationaux afin de compenser la diminution (-2,6 %) de leur nombre depuis 1996.
- Les fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de Québec sont vues par plusieurs comme une occasion en or d'attirer dans la région un nouveau tourisme.
- Dans le domaine du tourisme d'affaires, le nombre de visiteurs est en forte progression (53 % depuis 1996). Une part appréciable (23 %) provient de l'extérieur du Canada.

Une économie menacée par les perspectives démographiques

- Depuis plusieurs années, le bassin de main-d'œuvre qualifiée de la CMQ suffisait à répondre à la croissance économique. Le taux d'activité était relativement comparable à ce qu'il est ailleurs au Québec et au Canada et en 2001, on relevait un pourcentage élevé de personnes dotées d'un bagage universitaire (21,1 % des personnes de 15 ans et plus résidant dans la CMQ étaient de niveau universitaire, chiffre supérieur à la moyenne québécoise mais néanmoins inférieur à Montréal (21,6 %) ou Ottawa (28,4 %).
- Devant une croissance économique qui ne semble pas vouloir ralentir et une baisse de la population active, certains estiment que les entreprises auront de plus en plus de difficultés à recruter de la main-d'œuvre, surtout pour les emplois manuels et techniques. D'autres croient plutôt que le marché assurera une coordination naturelle entre les emplois disponibles et l'offre de travail, ce qui signifierait qu'en présence de postes disponibles sur le territoire, l'on viendrait de tout le Québec (voire de l'étranger) pour les combler. Le problème pourrait alors être la circulation de l'information entre employeurs et employés éventuels et les perspectives d'intégration à la région (logement, écoles, etc.).

La population du territoire de la CMQ n'augmentera que de 4,2 % au cours des 20 prochaines années.

- La population du territoire de la CMQ n'augmentera que de 4,2 % au cours des 20 prochaines années (29 000 unités) alors que, pour les 10 dernières années, cette progression était de 5,1 % (32 575 unités de 1991 à 2001). La ville de Lévis et la MRC de La Jacques-Cartier profiteront davantage de la croissance démographique future.
- En 2011, le nombre de personnes de 15-24 ans cessera de pouvoir remplacer, statistiquement, les personnes de 55-64 ans qui partiront à la retraite. Une étude réalisée par la Fédération canadienne des municipalités démontre que le taux de remplacement de la main-d'œuvre (ratio de la population 15-24 ans sur celle de 55-64 ans) a diminué de 1,34 à 0,86 de 1994 à 2001.

- On assiste à un départ des jeunes de 25 à 44 ans de la CMQ vers Montréal et le reste du pays.

On assiste à un départ des jeunes de 25 à 44 ans de la CMQ vers Montréal et le reste du pays.

- La main-d'œuvre vieillit. Alors qu'il était de 36,7 ans en 1996, l'âge médian de la population atteignait 39,5 ans en 2001. Les projections pour 2021 confirment cette tendance : l'âge médian sera environ de 48 ans.
- Le territoire de la CMQ n'a retenu que 5 640 des 10 455 immigrants qui sont venus s'établir sur son territoire entre 1991 et 2001. De 2001 à 2003, 4 173 immigrants se sont établis sur le territoire métropolitain (selon la RAMQ). Soit à peine 3,6 % de l'ensemble des immigrants établis au Québec durant cette période.

Une productivité des entreprises à améliorer

- Selon des données datant de 1995, les dépenses en R-D sur le territoire de la CMQ ont été six fois moins importantes que dans la région de Montréal alors que celles en machineries et équipements ont été trois fois moindres. Cette situation a évidemment un impact important sur la productivité de nos entreprises et, conséquemment, sur leur capacité concurrentielle.

- La base de données du centre de recherche industrielle du Québec indique qu'en 2003, 27,4 % des entreprises de la CMQ exportent comparativement à 35 % pour le Québec. Cet écart est plus significatif dans le domaine manufacturier (30,5 % pour la CMQ contre 40,8 % au Québec).
- La région métropolitaine de Québec détient pourtant un avantage important au niveau de la formation scolaire de sa main-d'œuvre : 76 % de sa population de 15 ans et plus a dépassé le niveau secondaire (69 % au Canada, 68 % au Québec, 72 % à Montréal). Au chapitre de la formation universitaire, la performance de la région métropolitaine en 2001 (21,1 % des personnes de 15 ans et plus détiennent un diplôme universitaire) est bonne comparativement à celle du Québec (17,2 %) mais inférieure à celle d'Ottawa-Gatineau (28,4 %) et à celle de Montréal, qui a connu une augmentation importante de son taux de diplômés universitaires depuis 1996 (19,5 % en 1996, 21,6 % en 2001).

90 % des entreprises comptent moins de 50 employés.

- Ce niveau de scolarisation universitaire varie grandement selon les secteurs de la CMQ. La proportion de la population de 20 ans et plus titulaire d'un diplôme universitaire en 2001 se situait globalement à 23 % dans la CMQ, à 24 % à Québec et à l'Île-d'Orléans, à 20 % à Lévis, à 19 % dans la MRC de La Jacques-Cartier et à 14 % sur la Côte-de-Beaupré.
- En 2002, on dénombrait sur le territoire de la CMQ 115 centres de recherche. Un très grand nombre d'entreprises de haute technologie ont pour origine l'Université Laval, qui compte 36 000 étudiants et 1 500 professeurs.
- Environ 32 000 entreprises œuvrent dans les régions administratives de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches; 90 % d'entre elles comptent moins de 50 employés.

La population de 20 ans et plus titulaire d'un diplôme universitaire en 2001 se situait globalement à 23 % dans la CMQ.

Un très grand nombre d'entreprises de haute technologie ont pour origine l'Université Laval, qui compte 36 000 étudiants.

L'internationalisation de la région métropolitaine de Québec : la voie de l'avenir

- Dans plusieurs domaines, la région métropolitaine est présente à l'étranger. Dans un contexte où la mondialisation des économies va s'accroissant, avec toutes les conséquences que cela implique sur notre capacité à exporter et à concurrencer les produits venant d'ailleurs, le positionnement et l'internationalisation de la région métropolitaine de Québec prennent toute leur importance.
- Plusieurs acteurs de la CMQ participent à cette internationalisation. Le statut de capitale confère à la région de la CMQ une place privilégiée pour les activités diplomatiques et internationales liées à l'État québécois. Le réseau international relié aux activités de l'Université Laval et à la présence de nombreux étudiants étrangers plaide également en faveur de la région.
- D'autres acteurs mènent des activités de promotion et de prospection à l'étranger, notamment en matière touristique et industrielle. Les villes participent à ce mouvement par la tenue de missions, de jumelages et de pactes d'activités dans plusieurs domaines.
- Le territoire de la CMQ accueille un lot important de visiteurs de l'étranger. Plus d'un million de personnes provenant de l'étranger visitent annuellement la région. La tenue de congrès internationaux à Québec constitue souvent une occasion unique de prendre contact avec des délégués ou exposants étrangers et de susciter des occasions d'affaires pour les gens d'ici. Ces démarches doivent être organisées et planifiées comme partie intégrante de ces congrès.
- Québec compte des musées importants, en particulier le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée de la Civilisation. En plus de constituer des points d'attraction pour les visiteurs, ces musées ont développé un savoir-faire remarquable dans plusieurs secteurs de la restauration, de la mise en valeur du patrimoine, de la pédagogie muséale, etc. Ce savoir-faire constitue un atout international pour notre région s'il est bien exploité.

Le réseau international relié aux activités de l'Université Laval et à la présence de nombreux étudiants étrangers contribue à notre internationalisation.

La diversité de la population

- Sur le plan de la diversité ethnique, la CMQ accuse un net retard sur le reste du Canada. Une étude publiée en mai 2004 indique que la CMQ présente le taux de diversité ethnique le plus faible des 20 grandes villes recensées.
- Sur le plan de la diversité linguistique, la situation suit la même tendance si on se compare à d'autres RMR du Québec. En 2001, 32,5 % de la population du territoire de la CMQ pouvait soutenir une conversation en anglais comparativement à 41,8 % dans la RMR de Sherbrooke et à 59,8 % dans la RMR de Montréal. La langue française est parlée dans 99,2 % des cas à la maison en 2001 sur le territoire de la CMQ. Cette proportion est à la hausse (97,9 % en 1991), au détriment de l'anglais (1,4 % en 1991 et 0,5 % en 2001). Les entreprises publiques et privées éprouvent souvent de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre bilingue sur le territoire de la CMQ.
- On retrouve près de 2 000 étudiants étrangers à l'Université Laval. Ces personnes pourraient être disposées à demeurer dans la région à l'issue de leurs études.
- Généralement, les immigrants ont tendance à garder contact avec leur lieu d'origine, souvent à y tisser des liens commerciaux d'importation et d'exportation, lesquels deviennent des moteurs économiques importants. En ce sens, notre faible capacité à attirer les immigrants dans la région limite le développement de ce type de liens économiques.

En 2001, 32,5 % de la population du territoire de la CMQ pouvait soutenir une conversation en anglais.

Les entreprises publiques et privées éprouvent souvent de la difficulté à recruter de la main-d'œuvre bilingue.

L'espace économique de la CMQ : une réalité qui exige concertation et coordination.

- Des études réalisées par l'Université Laval sur la provenance de la main-d'œuvre des principaux pôles d'emploi sur le territoire de la CMQ ont démontré que son territoire est fortement intégré sur le plan économique. Les principaux pôles d'emploi de

- la CMQ situés sur la Rive-Nord recrutent leur main-d'œuvre à l'échelle du territoire, y compris sur la Rive-Sud. L'inverse est également vrai, de nombreuses entreprises de la Rive-Sud recrutent leur main-d'œuvre sur la Rive-Nord.
- La main-d'œuvre travaillant autour de la Colline parlementaire provient tant de Québec que du secteur ouest de Lévis et des territoires des trois MRC composant la CMQ. Il en est de même pour les centres commerciaux : Place Laurier et Place Ste-Foy dépendent d'une main-d'œuvre qui réside sur les deux rives du fleuve.
- Cette intégration économique du bassin de la main-d'œuvre a également été quantifiée par Statistique Canada, qui a démontré que la population active du territoire de la CMQ hors de la ville de Québec travaille pour plus de 50 % dans le noyau urbain de Québec.
- L'intégration économique s'étend également à la consommation de biens et de services, les entreprises commerciales sollicitant leur clientèle tant du côté nord que du côté sud du Saint-Laurent.

La planification du développement économique

- En matière de planification du développement économique, un effort doit être consenti pour harmoniser les plans locaux (municipalités, CLD) et les plans régionaux (CRE) à l'échelle métropolitaine.
- En matière de promotion économique et de prospection dans les secteurs industriels et touristiques, des liens de complémentarité et de collaboration sont encore à établir entre les différents organismes œuvrant sur le territoire de la CMQ.
- Sur 14 sujets d'intervention prioritaires proposés en groupes de discussion à des citoyens, une approche intégrée du tourisme se classe en troisième position, donc assez haut dans l'ordre des priorités.
- Il existe déjà des missions commerciales de niveau provincial ou municipal qui se rendent à l'étranger prospecter des régions, des secteurs ou des pays afin d'attirer des entreprises sur notre territoire métropolitain.

Nos orientations générales pour le développement économique et international

Face à ce diagnostic en matière économique, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour des grands défis et orientations suivants :

Défi 1 : Accroître l'enrichissement collectif et individuel

Défi 2 : Protéger et améliorer le potentiel économique des diverses composantes du territoire de la CMQ

Défi 3 : Améliorer le positionnement du territoire métropolitain à l'échelle canadienne et internationale

Orientation 1 :

Favoriser la concertation et la coordination entre les acteurs politiques et économiques

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- accroissement des échanges et réseautage entre les acteurs;
- ciblage du développement par filière de production pour favoriser la synergie et la complémentarité entre les territoires et les industries;
- concertation au niveau des plans d'actions.

Orientation 2 :

Accroître la productivité des entreprises

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- développement de conditions propices (intégration des nouvelles technologies, recherche et développement, soutien à l'innovation);
- arrimage des programmes de formation offerts et des besoins des entreprises;
- formation de la main-d'œuvre et accroissement des compétences (multilinguisme...);

- rapprochement entre les milieux de la recherche et les entreprises;
- développement d'une relève et d'une culture entrepreneuriales;
- diversification de l'économie par l'incitation au développement d'activités à forte valeur ajoutée (secteurs industriels traditionnels et secteurs de la nouvelle économie).

Orientation 3 :

Accroître le bassin de main-d'œuvre disponible

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- augmentation des emplois de qualité et d'avenir;
- mesures d'insertion en emploi à l'intention des personnes peu spécialisées;
- mesures visant à favoriser une plus grande participation des femmes et des personnes âgées;
- mise en œuvre de mesures visant à attirer et retenir des immigrants actifs (reconnaissance des diplômes, amélioration des emplois accessibles, milieu et cadre de vie accueillants).

Orientation 4 :

Affirmer le rôle de la capitale du Québec

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- plein exercice du rôle de capitale;
- mesures incitant au développement de l'emploi en lien avec l'administration et les services publics sur l'ensemble du territoire.

Orientation 5 :

Améliorer la performance et le leadership économiques

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- conciliation des intérêts et réalisation d'ententes sur les défis et les créneaux à promouvoir et développer;

- priorisation du développement du tertiaire supérieur (secteur financier concentré au sud-ouest);
- consolidation des autres bases économiques de la CMQ (tourisme, assurances, santé et éducation).

Orientation 6 :

Favoriser les retombées touristiques et économiques reliées aux activités internationales

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- coordination et concertation des efforts et des stratégies des principaux intervenants visant la scène internationale;
- développement d'une image faisant valoir les atouts et les éléments distinctifs du territoire métropolitain;
- attraction des immigrants;
- mise en place d'une stratégie concertée pour le développement et l'attrait du tourisme à l'échelle internationale;
- identification de liens internationaux porteurs de retombées socio-économiques pour l'ensemble de la CMQ.

Orientation 7 :

Soutenir et accompagner les entreprises locales dans la conquête des marchés mondiaux

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- soutien et accompagnement des entreprises pour leur permettre d'accéder aux réseaux internationaux;
- concertation des organismes et coordination des plans d'actions et des activités de soutien aux exportations des entreprises vers les marchés internationaux.

Chantier 2

Une communauté plus solidaire

Notre vision du développement social en 2024

Nous sommes en 2024. Le développement social de la population est au cœur des préoccupations et des stratégies publiques dans tous les domaines. Par le biais de différentes mesures, on cherche à créer les conditions propices au développement en intervenant sur les conditions de vie des citoyens et sur les milieux dans lesquels ils évoluent. Les rapports entre individus sont sans discrimination, tolérantes, ouvertes et équitables sur les plans de la richesse, de la démocratie, de la liberté et de l'accès aux services.

Les politiques font appel à un ensemble de mesures davantage intégrées et coordonnées. On n'agit plus en silo de manière verticale mais plutôt sur plusieurs facettes de l'environnement des individus, par exemple sur la formation, la santé mentale et physique, la prévention du suicide, l'aide à la famille ou les services d'hébergement et de logement.

Le décrochage scolaire a diminué de moitié et les mesures d'accès à l'emploi permettent aux jeunes décrocheurs de réintégrer le marché du travail. L'isolement et la marginalisation des personnes âgées ont diminué considérablement. Les programmes de construction de logements abordables se sont maintenus afin de conserver les avantages comparatifs de la CMQ en ce domaine. Les entreprises œuvrant en économie sociale disposent des ressources financières et techniques leur permettant de procurer davantage de services dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre et de la lutte contre la marginalisation.

L'aménagement du territoire des communautés est repensé afin que la population puisse accéder aisément à toute la gamme des services. Le développement de communautés complètes est au centre des politiques d'aménagement et d'urbanisme. Des logements intergénérationnels sont développés et la mixité des ménages, des générations et des types de logements est encouragée partout sur le territoire. Les services

Le décrochage scolaire a diminué de moitié et les mesures d'accès à l'emploi permettent aux jeunes décrocheurs de réintégrer le marché du travail.

sont accessibles pour toute la population, soit en raison de leur proximité soit en raison de leur accessibilité par transport collectif.

Le contexte de notre vision en 2004

La Communauté métropolitaine de Québec compte aujourd'hui plus de 680 000 personnes. Deuxième région métropolitaine en importance au Québec et comparable aux régions métropolitaines de recensement d'Edmonton, d'Halifax, d'Ottawa-Gatineau, de Regina, de Victoria et de Winnipeg, notre communauté fait aujourd'hui face à des défis en matière de développement social qui, pour la quasi-totalité, doivent être affrontés sur le long terme. Plus particulièrement dans ce domaine, l'avenir s'inscrit en tendances lourdes et chercher à en modifier la trajectoire pour les années à venir implique des actions réfléchies, soutenues et imminentes.

Des logements intergénérationnels sont développés et la mixité des ménages, des générations et des types de logements est encouragée partout sur le territoire.

En développement social, l'avenir s'inscrit en tendances lourdes et chercher à en modifier la trajectoire pour les années à venir implique des actions réfléchies, soutenues et imminentes.

Notre mandat en matière de développement social

La CMQ a l'obligation, dans le cadre de son schéma d'aménagement, de produire un énoncé de vision stratégique en matière de développement social dans le respect des compétences des organismes et corporations œuvrant en ce domaine. La volonté de la CMQ est davantage de traduire sa vision en développement social par des mesures tangibles, soit dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement, soit dans le cadre du plan des grands enjeux économiques qui fera l'objet d'une consultation au printemps 2005.

Notre diagnostic de la situation

Une population en faible croissance

- En 2001, selon Statistique Canada, le territoire de la CMQ comptait 674 700 personnes. La ville de Québec, la ville de Lévis, la MRC de La Côte-de-Beaupré, celle de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans comptent respectivement 500 300, 120 750, 20 575, 26 380 et 6 705 habitants.
- La population de la CMQ représente 9,3 % de la population totale du Québec. À l'échelle canadienne, son poids démographique a diminué depuis 1991, passant de 2,36 % à 2,28 % en 2001.
- Les statistiques de 1991 à 2001 font état d'un faible taux de croissance de la population sur le territoire de la CMQ (5,8 %) comparativement à Montréal (6,8 %) ou à d'autres régions métropolitaines au Canada (12,9 % pour Ottawa, 11,5 % pour Edmonton et 8,3 % pour Victoria).

À l'échelle canadienne, notre poids démographique a diminué depuis 1991, passant de 2,36 % à 2,28 % en 2001.

Une population qui se transforme

- Depuis quelques années, des transformations profondes de la population ont marqué et continueront de marquer le développement social des municipalités faisant partie de la CMQ. Les besoins en services sociaux de tous ordres, y compris ceux offerts par les municipalités, se transforment, entraînant des modifications significatives dans la composition, l'organisation et la nature même des services publics.
- Le nombre de ménages progresse constamment, et ce encore plus sur le territoire de la CMQ. Plus de 42 000 ménages se sont formés entre 1991 et 2001, soit un taux de croissance de 16,5 %, résultat supérieur à la moyenne provinciale (13,1 %) ou montréalaise (14,7 %). Les projections démographiques confirment cette tendance : d'ici 2021, la CMQ comptera 50 000 ménages supplémentaires, soit un taux de croissance de 16,7 %.

Les ménages se fragmentent et augmentent et, d'ici 2021, la CMQ comptera 50 000 ménages supplémentaires, soit un taux de croissance de 16,7 %.

- La taille des ménages est de plus en plus réduite. En 2001, le nombre moyen de personnes par ménage était de 2,3 sur le territoire de la CMQ comparativement à 2,5 en 1991. Ce taux de 2001 est l'un des plus bas au Canada (2,4 pour le Québec et 2,6 pour le Canada).
- Le vieillissement de la population caractérise également l'évolution démographique de la CMQ. En 2001, l'âge médian de la population de la CMQ était de 39,5 ans comparativement à 36,7 ans en 1996. Il est supérieur à celui du Québec (38,8 ans), de la région de Montréal (37,9 ans) ou de l'ensemble du Canada (37,6 ans). Les projections indiquent que l'âge médian de la population de la ville de Québec sera de 48,1 ans en 2021.
- Ces tendances au vieillissement seront moins marquées pour la ville de Lévis et les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. On y retrouve une proportion plus importante de jeunes familles et de jeunes de moins de 15 ans ainsi qu'un âge médian moins élevé que dans l'ensemble de la CMQ.
- On observe également une progression généralisée de la scolarisation. Le pourcentage de personnes possédant un diplôme universitaire sur le territoire de la CMQ a augmenté de 20,5 % en 1991 à 22,7 % en 2001.

En 2001, l'âge médian de la population de la CMQ était de 39,5 ans comparativement à 36,7 ans en 1996.

Une réalité socio-économique fragile malgré des logements encore abordables

- En dépit d'une bonne croissance économique, les ménages de la CMQ ne disposent pas du même niveau de revenu que dans les autres régions métropolitaines du Canada. En 2001, le revenu médian des ménages de la région métropolitaine de Québec était de 41 864 \$, tandis qu'il atteignait 46 752 \$ à l'échelle du Canada et 59 009 \$ dans la région d'Ottawa.

- La proportion de ménages sous le seuil de la pauvreté demeure assez élevée dans la CMQ (22,8 % en 1996) comparativement à ce qui est observé par exemple à Halifax (17,8 %), à Victoria (15,4 %) ou dans l'ensemble du Canada (19,7 %). La situation s'est cependant améliorée dans la CMQ entre 1996 et 2001. La ville de Québec est particulièrement marquée par ce phénomène de pauvreté.
- Le pourcentage de personnes vivant seules dans la CMQ (14,3 %) est l'un des plus élevés au Canada. Il est supérieur à celui de Montréal (13 %), de l'ensemble du Québec (12,4 %) ou d'Halifax (10,6 %). Ce phénomène est particulièrement observé chez les personnes de 65 ans et plus : en 2001, plus de 34 % vivaient seules sur le territoire de la CMQ. On retrouve également un nombre important de familles monoparentales : 16,5 % des familles de la CMQ se classent dans cette catégorie.
- En matière de logement, la population de la CMQ dispose de bonnes conditions d'accessibilité. En 2001, 35 % des locataires de la région métropolitaine de Québec consacraient 30 % ou plus du revenu du ménage aux coûts de logement; ce taux est de 39,6 % dans l'ensemble du Canada et de 44,6 % à Victoria. Dans la CMQ, ce taux varie de 36,5 % pour Québec à 16,2 % pour La Jacques-Cartier. Il est de 28,3 % à Lévis.

En 2001, le revenu médian des ménages de la région métropolitaine de Québec était de 41 864 \$, tandis qu'il atteignait 46 752 \$ à l'échelle du Canada et 59 009 \$ dans la région d'Ottawa.

En 2001, plus de 34 % des personnes de 65 ans et plus du territoire de la CMQ vivaient seules.

- La proportion de ménages rencontrant des besoins impérieux de logement (besoin de réparation majeure, manque de chambres à coucher ou obligation de consacrer au moins 30 % de son revenu brut au loyer) est l'une des plus faibles au Canada. Elle s'établit en 2001 à 17,4 % comparativement à 18,2 % au Québec et à 20,9 % à Montréal.

La proportion de la population de 15 ans et plus sans diplôme secondaire a chuté de 30,5 % en 1991 à 22 % en 2001, soit un des taux les plus faibles au Canada.

- Pour ce qui est de la formation académique, la population de la CMQ est relativement bien scolarisée. La proportion de la population de 15 ans et plus sans diplôme secondaire a chuté de 30,5 % en 1991 à 22 % en 2001, soit un des taux les plus faibles au Canada. Le pourcentage de personnes de plus de 15 ans détenant un diplôme universitaire a grimpé de 20,5 % en 1991 à 22,7 % en 2001.

Un environnement favorable à consolider

- Les municipalités formant la CMQ offrent à la population un environnement relativement sécuritaire. Les statistiques démontrent que le taux de criminalité est l'un des plus faibles au Canada. En 2001, le taux de crimes contre la personne était de 532 par 100 000 habitants sur le territoire de la CMQ contre 719 dans l'ensemble du Québec ou 878 à Montréal. Le taux de crimes contre les biens était de 3 084 par 100 000 habitants comparativement à 4 142 à Montréal et 3 510 au Québec.
- En matière d'enseignement et de santé, le territoire compte un nombre appréciable d'équipements hautement spécialisés offrant l'ensemble des services requis par la population.
- Les sondages réalisés auprès de la population indiquent une problématique au chapitre de la répartition des ressources en santé ou en éducation sur l'ensemble du territoire. Leur absence ou leur difficulté d'accès pose de plus en plus de difficultés pour une population vieillissante moins mobile, particulièrement dans les territoires en périphérie de Québec.

- La mobilité des personnes constitue également un enjeu d'importance pour le développement social. Dans cette perspective, l'accès à un réseau organisé de transport en commun sur le territoire permet à la main-d'œuvre une plus grande mobilité et permet à la population dans son ensemble d'utiliser avec facilité les services publics sur le territoire.
- En matière de diversité ethnique, la CMQ accuse les plus faibles taux parmi les principales régions et villes du Canada. En 2001, on ne comptait que 19 610 immigrants sur le territoire de la CMQ, concentrés pour la grande majorité à Québec. Les immigrants ne représentent que 2,9 % de la population totale de la CMQ.

En 2001, les immigrants ne représentaient que 2,9 % de la population totale de la CMQ.

Nos orientations générales pour le développement social

Face à cette réalité et à ces enjeux en matière de développement social, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour des grands défis et orientations suivants :

Défi 1 : Assurer à l'ensemble des citoyens et des communautés des conditions propices à leur développement

Orientation 1 :

Favoriser une approche intégrée et coordonnée en matière de développement social

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- offrir une tribune à l'ensemble des acteurs locaux et sectoriels voués au développement social;
- mettre en valeur, par de l'information, la mission, le travail et les résultats pertinents à l'échelle métropolitaine des acteurs locaux et sectoriels voués au développement social;
- promouvoir l'approche intégrée et coordonnée auprès de l'ensemble des acteurs.

- **Orientation 2 :**
Contribuer à réduire les iniquités entre individus
- **Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :**
 - contrer le décrochage scolaire et faciliter la réintégration des décrocheurs;
 - assurer l'adéquation de la formation aux aspirations de tous les citoyens jeunes et adultes ainsi qu'aux besoins du marché;
 - contrer l'isolement et la marginalisation des personnes âgées;
 - contrer la pénurie de logements abordables;
 - encourager l'économie sociale œuvrant contre la marginalisation et l'iniquité dans la formation de la main-d'œuvre.

Orientation 3 :
Tendre vers des communautés complètes

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- favoriser la mixité des générations et des types de ménages;
- favoriser la proximité des services et leur accessibilité par transport collectif;
- favoriser la mixité de divers types de logement.

Chantier 3

Une communauté plus saine et plus durable

Notre vision de l'environnement en 2024

Projetons-nous en 2024. L'environnement de la CMQ, en plus d'avoir été préservé, a été amélioré tant dans les domaines de l'eau et de la biodiversité que de la qualité de l'air. La population profite ainsi d'une qualité de vie supérieure lui permettant de se positionner avantageusement par rapport à d'autres régions métropolitaines.

Les milieux humides, loin de disparaître, ont été maintenus et ont vu leur superficie s'accroître sensiblement grâce à des politiques et à des aménagements bien planifiés. Les efforts considérables d'épuration des eaux usées amorcés à la fin du XXe siècle ont permis d'améliorer la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, réduisant ainsi le coût de traitement de certaines prises d'eau potable et permettant, après un intermède de quelques décennies, le retour des activités de contact avec ce plan d'eau en divers endroits. La connaissance accrue des aires d'approvisionnement des sources d'eau potable, tant situées sur des cours d'eau que souterraines, a permis d'établir des mesures garantissant un approvisionnement moins coûteux en eau potable de qualité, des activités aquatiques plus nombreuses et la création de milieux aquatiques propices à une plus grande biodiversité.

La qualité des milieux de toute nature et leur diversité permettent le maintien d'un plus grand nombre d'espèces tant animales que végétales et d'activités tant récréatives que touristiques et économiques s'y rattachant. Les forêts sont exploitées au mieux de leur capacité, toujours de façon durable, au bénéfice de tous leurs utilisateurs ou propriétaires.

Une gestion des transports faisant appel à des concepts d'aménagement mieux adaptés et le développement de nouveaux équipements, véhicules ou modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle ont permis d'améliorer la qualité de l'air, de diminuer la congestion routière et de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Ces émissions sont à un niveau plus bas que dans toutes les autres régions métropolitaines du

En 2024, l'émission de gaz à effet de serre est à un niveau plus bas que dans toutes les autres régions métropolitaines du pays, voire du continent.

• pays, voire du continent. Les changements climatiques résultant d'une dynamique mondiale ont eu des impacts bien moindres que prévu, compte tenu des actions entreprises une vingtaine d'années auparavant sur le territoire.

• Résultant aussi d'une meilleure gestion des transports et d'une planification des aménagements entamée plusieurs décennies auparavant, les niveaux de bruit ont diminué en milieu urbain, permettant une amélioration de la qualité de vie des populations qui y résident. Les paysages, incluant le ciel nocturne, ont été préservés et améliorés par des mesures de contrôle souples et adaptées au territoire. Ces améliorations permettent à la CMQ de demeurer une destination de choix sur plan touristique et de maintenir une solide réputation quant à sa qualité de vie.

• Au chapitre des ressources naturelles renouvelables, tant fauniques que forestières, agricoles ou aquatiques, la CMQ, de concert avec les partenaires impliqués, a réussi à limiter, sinon éliminer, les activités risquant d'entraîner la dégradation, la perte d'usages et d'emplois reliés à l'exploitation de celles-ci. Les ressources non renouvelables du territoire telles le sable, le gravier ou la pierre, sont mieux connues, permettant ainsi leur exploitation optimale et le maintien d'un coût acceptable.

En résumé, il fait bon vivre sur le territoire de la CMQ. Nous avons su transmettre à nos enfants et petits-enfants non seulement des milieux de vie d'une grande valeur mais aussi une qualité de vie exceptionnelle. Bien plus, nous leur avons communiqué la clairvoyance, gage d'un progrès constant dont ils se félicitent.

Le contexte de notre vision en 2004

Reconnue et tout spécialement appréciée pour la qualité de vie qu'elle offre, la région métropolitaine de Québec jouit d'une excellente perception à cet égard. Au cœur de grands espaces, dotée d'une nature généreuse, la Communauté métropolitaine de Québec fait néanmoins face à d'importants défis environnementaux. Ces défis, dont certains sont d'ordre mondial, doivent être relevés d'ici les prochaines années. Souvent impalpables au quotidien, ils engendrent l'adhésion morale, mais peuvent aussi générer, malheureusement, l'indifférence comportementale.

Notre mandat en matière d'environnement

La CMQ a l'obligation, dans le cadre de son schéma d'aménagement, de produire un énoncé de vision stratégique en matière de développement environnemental dans le respect des compétences des organismes et corporations œuvrant en ce domaine. La volonté de la CMQ est de traduire sa vision à cet égard, notamment par des mesures tangibles dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement.

Notre diagnostic de la situation

Un territoire considérable disposant de grandes richesses naturelles

La superficie du territoire couvert par la CMQ est considérable : 3 347 km². Aux fins du schéma d'aménagement du territoire, cette superficie est portée à 9 146 km² pour inclure les territoires non organisés du Lac Croche, du Lac Jacques-Cartier et du secteur de Sault-au-Cochon.

Aux fins du schéma d'aménagement du territoire, la superficie totale dont doit tenir compte la CMQ atteint 9 146 km².

- Le territoire se situe à l'intersection de trois grandes régions naturelles : les Appalaches, les basses terres du Saint-Laurent et le bouclier canadien, d'où la beauté et la diversité de son relief.
- Les principales rivières qui le traversent sont au nombre de 10. Serpentent sur la Rive-Nord les rivières Jacques-Cartier, Cap-Rouge, Saint-Charles, Beauport, Montmorency, Sault-à-la-Puce et Sainte-Anne; alors que sur la Rive-Sud sillonnent l'imposante Chaudière, la Beaurivage et l'Etchemin.
- Le climat de la CMQ est tempéré à caractère continental humide. La température moyenne annuelle est de 3,4°C. L'été est clément avec une température moyenne de 19 °C en juillet, et l'hiver plutôt rigoureux avec une température moyenne de -12 °C en janvier.

Notre territoire est traversé par 10 rivières.

L'été est clément avec une température moyenne de 19 °C en juillet, et l'hiver plutôt rigoureux avec une température moyenne de -12 °C en janvier.

- Il y tombe, annuellement, en moyenne entre 1 070 mm et 1 530 mm d'eau, dont 30 % sous forme de neige. Le potentiel éolien du territoire, qui n'est pas connu de manière précise, pourrait s'avérer intéressant sur certains sites à l'est, longeant le fleuve.
- Le niveau d'ensoleillement annuel moyen atteint 2 000 heures. La période sans gel s'étend généralement, dans une année, sur plus de 116 jours.
- 70 % du territoire organisé de la CMQ (2 343 km²) est couvert de boisés et de forêts. C'est d'ailleurs sur le territoire de la CMQ que plusieurs essences ligneuses atteignent leurs limites septentrionales.

L'eau : une ressource inestimable à protéger et à valoriser

Des milieux humides essentiels pour la qualité de l'eau qui sont cependant difficiles à protéger.

70 % du territoire organisé de la CMQ (2 343 km²) est couvert de boisés et de forêts.

- Ces milieux, qui regroupent les battures, les marais, les marécages, les herbiers aquatiques, les étangs et les tourbières, sont reconnus comme étant les plus productifs de tous les milieux naturels. Plusieurs agissent comme tampons et sont de véritables éléments épurateurs à l'égard des substances polluantes. Ils participent à améliorer la qualité des cours d'eau;
- À part la grande Plée Bleue à Lévis, aucune tourbière du territoire ne jouit d'un statut protégé. Jadis considérés comme des obstacles au développement, les milieux humides ont pourtant un rôle crucial à jouer sur le plan biologique et de l'approvisionnement en eau. Leur nombre de plus en plus restreint doit nous préoccuper.
- La protection des milieux humides localisés à même le littoral est obligatoire, en vertu des orientations gouvernementales, et devra être intégrée au schéma d'aménagement de la CMQ. Mais dans l'état

À part la grande Plée Bleue à Lévis, aucune tourbière du territoire ne jouit d'un statut protégé.

actuel des choses, la préservation prochaine de ces milieux humides sera ardue car plusieurs d'entre eux sont de tenure privée et un statut de conservation intégrale pourrait restreindre le droit de propriété. De plus, la réglementation métropolitaine ne peut, à elle seule, assurer la préservation et la mise en valeur de ces milieux humides.

Les eaux de surface et souterraines de la CMQ : notre réserve d'eau potable

- Sur le territoire de la CMQ, l'approvisionnement en eau de plus de 578 000 personnes dépend des eaux de surface, et la qualité de celles-ci est fonction des activités qui prennent place en amont de leur bassin versant. La qualité de l'eau est généralement supérieure mais des travaux d'amélioration sont à prévoir pour respecter les nouvelles normes établies par le gouvernement.

Plus de 578 000 personnes dépendent des eaux de surface pour leur approvisionnement en eau potable et la qualité de celles-ci est fonction des activités qui prennent place en amont de leur bassin versant.

- La pollution par les rejets d'eaux usées constitue une des principales atteintes aux milieux aquatiques et humides. Le débordement des trop-pleins des réseaux d'égouts dans les secteurs desservis par des réseaux unitaires reste entier. Cette situation prive la population de la CMQ de l'accès aux activités récréatives de contact avec l'eau. La solution passe par la réalisation de bassins de rétention.
- La pollution diffuse d'origine agricole provenant de zones agricoles sur le territoire de la CMQ entraîne elle aussi des problèmes de qualité de l'eau. Les rivières Chaudière et Beaurivage sont principalement affectées par ce phénomène.
- Le recours aux pesticides constitue également une menace pour les eaux de surface, en particulier dans les bassins versants localisés en amont des prises d'eau potable.

- Les eaux souterraines alimentent plus de 100 000 personnes (50 504 en réseau, 56 954 avec des puits individuels). L'eau souterraine nécessite généralement peu de traitement et s'avère très économique. Le potentiel exploitable des aquifères est probablement suffisamment élevé pour permettre la venue d'embouteilleurs. Elles contribuent à la qualité des eaux de surface ainsi qu'au maintien des milieux humides et de l'humidité dans les sols.
- En cette matière, la méconnaissance de la ressource et la pollution diffuse d'origine agricole ou domestique provenant des pesticides ou des entreprises industrielles posent problème.
- La Communauté métropolitaine de Québec doit tout mettre en œuvre pour profiter, en priorité, des études qui ont été promises dans le cadre de la récente politique nationale de l'eau.

Les eaux souterraines alimentent plus de 100 000 personnes, dont 50 504 en réseau et 56 954 à partir de puits individuels.

Un retour au fleuve et à ses principaux affluents encore impossible

- Malgré les nombreux efforts consentis par les municipalités de la CMQ pour remédier à des pratiques de gestion des eaux usées (tant pluviales que domestiques) dommageables pour l'environnement, certaines problématiques, dont celles du contrôle des débordements des réseaux d'égouts en temps de pluie et de la mise en place de bassins de rétention, pourraient empêcher ou retarder indûment ce retour tant souhaité du fleuve à des fins récréatives, touristiques et de détente.
- La mauvaise qualité des eaux de surface du territoire de la CMQ tient au fait que la majeure partie du territoire se trouve en aval des principaux bassins versants de ses cours d'eau majeurs et qu'une majorité de ceux-ci prennent origine hors du territoire. Cette situation est criante dans le cas des rivières Etchemin et Chaudière.
- La contamination bactériologique du fleuve a deux origines. Elle provient d'abord des débordements d'eaux usées en temps de pluie que régurgitent les réseaux d'égouts municipaux, puis également de la pollution diffuse d'origine agricole issue des affluents de la Rive-Sud, et plus particulièrement de la rivière

Chaudière et du sous-bassin de la rivière Beaurivage, où l'élevage porcin est dominant.

- La dégradation ou l'absence de bandes de végétation riveraines constitue une menace pour la qualité de l'eau et l'habitat de la Chaudière, fortement affectés par une pollution diffuse d'origine agricole.
- Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la population de la CMQ doit quitter la bordure fluviale pour avoir accès à des plans d'eau de qualité pour la pratique d'activités diverses. Il n'existe pas, actuellement, sur notre territoire, une seule plage publique sur le Saint-Laurent.
- Quels que soient les efforts consentis pour épurer les eaux du fleuve, ils pourraient être ruinés si l'on ne peut améliorer la qualité de l'eau de ses affluents, en particulier la rivière Chaudière, source de contamination.

Des cours d'eau inaccessibles dont les rives sont menacées

- Alors que la région foisonne de lacs et est traversée en son centre par un fleuve majestueux, la majorité de sa population n'a quasi pas d'accès à ces plans d'eau. La prolifération et la concentration de résidences secondaires ou principales ont entraîné une privatisation des plans d'eau (lacs et rivières) sur le territoire. De plus, la pollution du fleuve, occasionnée par les débordements d'eaux usées, empêche la baignade ou la tenue d'autres activités de contact avec l'eau.
- Un grand nombre de petits cours d'eau sont dégradés et les habitats humides qu'ils représentent ont perdu une partie de leur fonction de tampon ou de milieu de vie à la suite de nombreuses interventions humaines.

La contamination bactériologique du fleuve a deux origines : les débordements d'eaux usées en temps de pluie régurgitées par les réseaux d'égouts municipaux et la pollution diffuse, d'origine agricole, fortement affectés par une pollution diffuse d'origine agricole. Chaudière et du sous-bassin de la rivière Beaurivage.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la population de la CMQ doit quitter la bordure fluviale pour avoir accès à des plans d'eau de qualité pour la pratique d'activités diverses.

Bien des règlements d'urbanisme sont muets sur les cours d'eau protégés.

- Bien des règlements d'urbanisme sont muets sur les cours d'eau protégés. L'identification des éléments à préserver et les mesures de protection à mettre en place se heurtent, quant à elles, à des difficultés d'application et d'interprétation. Enfin, compte tenu du très grand nombre de rives à régir, il est difficile, avec les faibles ressources disponibles, de maintenir un suivi adéquat.

La biodiversité : une richesse essentielle pour la qualité de vie et le développement économique et touristique

- La préservation des milieux naturels est essentielle au maintien de la biodiversité de notre territoire. On y retrouve des habitats ou peuplements d'espèces rares, menacées, vulnérables ou exceptionnelles. Ces milieux constituent non seulement une richesse sur le plan environnemental mais également sur le plan économique, de par l'intérêt qu'ils suscitent auprès des visiteurs. Enfin, tous ces milieux naturels représentent des potentiels esthétiques, récréatifs et touristiques majeurs pour plusieurs entreprises de la région.
- Peu de gestes ont été posés en matière de protection, de conservation ou de valorisation des espaces verts, des territoires d'intérêt esthétique, écologique ou faunique. L'identification et la délimitation de plusieurs milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou exceptionnelles sont limitées et l'absence d'inventaire fait défaut.
- Le territoire de la CMQ est couvert à 70 % de boisés ou de forêts. À l'exception du Parc de la Jacques-Cartier, de la station écologique de Duchesnay et des abords du Mont Sainte-Anne, elles sont pratiquement toutes de tenure privée.
- Des efforts de valorisation et de protection doivent être consacrés à ces espaces. Deux aspects déterminants militent d'ailleurs dans ce sens. D'abord, ces forêts se singularisent par la proximité des milieux urbanisés, agricoles ou en voie d'urbanisation. Ensuite, en plus de leur valeur indéniable, elles représentent des sources potentielles de conflit entre ces différents usages.

- Le milieu forestier de la communauté fait l'objet de récoltes de bois destinés non pas tant à la transformation qu'à la vente à des fins de chauffage.
- En matière de déboisement, quatre principales menaces sont identifiées : la surexploitation, le déboisement à des fins agricoles, l'urbanisation et les conflits avec d'autres usages.
- Rien qu'à l'intérieur des territoires municipalisés, les peuplements forestiers propices à la production de sirop d'érable occupent 52 000 hectares, soit un sixième de la superficie de la CMQ. De ce nombre, 14 000 hectares se retrouvent en zone agricole permanente et bénéficient d'une protection relative. La partie restante, quant à elle, ne bénéficie d'aucune protection spécifique.

Un air de bonne qualité mais des polluants en croissance

- Dans l'ensemble, la qualité de l'air s'est améliorée jusqu'au début des années 1990 sur le territoire de la CMQ. Elle reste cependant préoccupante, notamment en matière d'odeurs provenant de l'épandage de matières fertilisantes en zone agricole, de smog causé par le trafic routier et des particules fines en suspension émises surtout par le chauffage au bois et le transport.
- Les émissions de gaz à effet de serre, sur le territoire de la CMQ, suivent la tendance canadienne et augmentent. Le secteur des transports, et plus particulièrement l'automobile, est principalement mis en cause.

Les émissions de gaz à effet de serre, sur le territoire de la CMQ, suivent la tendance canadienne et augmentent.

De la pollution sonore, lumineuse et visuelle présente sur le territoire

- Sur le territoire de la CMQ, le climat sonore est généralement bon. Cependant, certains secteurs connaissent des niveaux de bruit problématiques causés par différents facteurs tels les autoroutes, les voies ferrées, les bateaux de plaisance et les aéroports.
- Une analyse d'images-satellites montre qu'en janvier 1997 la ville de Québec émettait autant de lumière vers le ciel que la ville de Paris! Certains

spécialistes³ estiment à 80 GWh/an⁴ la quantité d'énergie perdue inutilement vers le ciel par Québec (environ 5 millions de dollars annuellement). La pollution lumineuse modifie le comportement de la faune et des insectes nocturnes. Certains astronomes professionnels signalent que la pollution lumineuse entraîne la dégradation des conditions d'observation astronomique au Québec. Les villes de Québec et de Montréal seraient tellement polluées à ce titre qu'il est devenu impossible d'y maintenir des observatoires et, conséquemment, des équipes de recherche.

- Contre la pollution lumineuse ne doit pas être considéré comme une lutte contre toute forme d'éclairage urbain. La solution passe par la mise en place d'un éclairage adéquat limitant cette pollution sans compromettre en aucune manière la sécurité ou la sûreté en période nocturne. Les mesures à prendre sont en général simples et peu coûteuses.
- La pollution visuelle menace actuellement les paysages du territoire de la CMQ. Elle prend différentes formes : les modes d'affichage, les friches, les terrains vagues, les bâtiments vétustes ou abandonnés, les débris de toutes sortes abandonnés çà et là et les opérations susceptibles de détruire ou de cacher des éléments visuels d'exception.

Des sites d'extraction porteurs d'incidences sur l'environnement

Malgré les nombreux avantages économiques liés à l'extraction de pierres et d'agrégats, les opérations de l'industrie extractive génèrent des contraintes importantes s'étendant aux secteurs limitrophes et liées à des niveaux élevés de poussière, de vibrations et de bruits causés par les opérations d'extraction ou de traitement des agrégats (dynamitage, concassage, tamisage, triage, etc.). Il faut ajouter à ces perturbations un trafic lourd important, généré par le transport nécessaire des agrégats en dehors d'un site vers les lieux d'utilisation.

Un inventaire portant sur cette industrie en 2002 a permis de répertorier 155 sites d'extraction aux mains de 68 exploitants distincts. Ces sites sont voués à une exploitation prolongée et à l'agrandissement. Certains seront difficiles à réhabiliter.

³ Département d'astrophysique de l'Université Laval : www.astro.phy.ulaval.ca

⁴ GWh : gigawattheure soit : un milliard de wattheures ou un million de kWh.

Nos orientations générales pour le développement environnemental

Face à cette réalité et à ces enjeux en matière d'environnement, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour des grands défis et orientations suivants :

Défi 1 : Maintenir et améliorer un environnement de qualité

Défi 2 : Assurer la pérennité des ressources naturelles et gérer adéquatement les ressources non renouvelables

Orientation 1 :

Préserver la ressource eau tant en qualité qu'en quantité afin d'en permettre l'utilisation à des fins multiples

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- doter le territoire métropolitain de la CMQ d'un plan directeur de l'eau et assurer la cohérence de ce dernier avec les outils d'aménagement métropolitain;
- limiter, sinon éliminer, avec les partenaires impliqués à l'échelle des bassins versants, les activités risquant d'entraîner la dégradation ou la perte d'usages liés à l'eau, notamment pour l'approvisionnement en eau potable;
- améliorer la connaissance des ressources en eaux souterraines du territoire afin d'éviter des actions susceptibles de générer des contraintes ou des menaces quant à sa qualité;
- préserver les milieux humides existants;
- limiter le gaspillage de la ressource;
- assurer, à moyen terme, une mise en valeur des plans d'eau à des fins récréatives, touristiques et de détente;
- mettre en place et maintenir des accès publics aux plans d'eau du territoire;
- mettre en place des mesures de contrôle afin d'assurer une gestion adéquate des eaux usées provenant d'installations privées.

Orientation 2 :

Préserver la biodiversité du territoire

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- identifier et délimiter les milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou exceptionnelles;
- mettre en valeur et protéger les milieux identifiés et délimités plus haut avec les diverses instances gouvernementales, les intervenants du secteur privé voués à la conservation, la protection, la mise en valeur et l'exploitation de tels milieux;
- préserver les forêts et boisés du territoire;
- maintenir les sites et corridors présentant un intérêt récréatif ou touristique;
- développer des partenariats publics et privés visant la protection et la mise en valeur des milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou exceptionnelles;
- favoriser la diversité des couverts forestiers, notamment lors des opérations régénération.

Orientation 3 :

Améliorer la qualité de l'air et réduire l'émission des gaz à effet de serre

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- régir les activités agricoles à forte charge d'odeurs de façon à les localiser dans les milieux les plus adéquats;
- diminuer le taux de motorisation sur le territoire;
- développer une stratégie de transport visant la diminution des gaz à effet de serre;
- préserver ou mettre en place le transport des personnes ou des marchandises en privilégiant des modes alternatifs à l'automobile individuelle ou au camion;
- augmenter la part du transport en commun dans les déplacements des personnes;
- documenter afin de diminuer, sinon éliminer les activités susceptibles de favoriser l'apparition du smog.

Orientation 4 :

Diminuer les contraintes anthropiques

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- réduire la pollution visuelle de divers types;
- favoriser la récupération et le réaménagement des secteurs en friche;
- atténuer les contraintes sonores par des prescriptions réglementaires visant à diminuer les niveaux de bruit générés;
- prescrire des mesures de mitigation obligatoires (zones-tampons, usages contigus, écrans acoustiques, etc.) à l'égard des sources de bruit qui ne peuvent être régies par voie réglementaire.

Orientation 5 :

Préserver, mettre en valeur et développer les potentiels d'utilisation des milieux forestiers et boisés

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- identifier les boisés urbains et agricoles du territoire afin de les préserver et de les conserver;
- préserver et conserver à des fins publiques certains boisés;
- réduire les activités susceptibles de générer des contraintes ou des menaces pour la qualité des forêts;
- diversifier l'utilisation des milieux boisés tant en termes d'activité que de prélèvements;
- préserver les potentiels acéricoles.

Orientation 6 :

Préserver les ressources non renouvelables du territoire

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- identifier et délimiter les milieux propices à la production d'agrégats;
- préserver les sources d'agrégats et de pierres.

Chantier 4

Une communauté plus créative

30

Notre vision du développement culturel en 2024

Nous sommes en 2024. La culture est reconnue comme étant une dimension essentielle de la vie économique et sociale de la CMQ. Les villes et les MRC possèdent toutes des politiques culturelles contribuant à l'épanouissement collectif et individuel de leurs citoyens.

La région métropolitaine est reconnue comme un phare culturel en Amérique. Ses artistes et artisans sont très demandés et l'on vient de partout pour profiter de sa vie culturelle et de ses équipements complets et modernes. Ses citoyens en sont les premiers bénéficiaires car la culture est demeurée accessible et diversifiée et ils en profitent amplement, leurs dépenses à ce chapitre étant les plus importantes de toutes les villes canadiennes.

La production locale des médias et de l'industrie du cinéma fourmille d'occasions variées pour les artistes et artisans d'ici et même de Montréal. Les promoteurs locaux ont su mettre en valeur le savoir-faire, les paysages ainsi que les équipements de production télévisuelle et cinématographique de la région métropolitaine.

Le financement des organismes culturels est assuré grâce à l'implication concertée et récurrente des gouvernements et du secteur privé. Les artistes peuvent vivre décemment de leur art et sont encouragés par un climat propice à la création et à l'innovation. La relève est abondante et enthousiaste, grâce notamment à des institutions et des programmes de formation riches et pertinents ainsi qu'à des perspectives d'avenir encourageantes.

La région métropolitaine est reconnue comme un phare culturel en Amérique.

Le contexte de notre vision en 2004

Le secteur culturel, au sens large, est devenu une industrie majeure de la région métropolitaine, avec un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de dollars. Mais cet aspect financier est peut-être secondaire par rapport à l'expansion d'un lieu virtuel fait de création intellectuelle, d'affirmation d'une personnalité artistique originale, de caractère individuel incrusté sur une toile, une scène, une trame musicale, un film... La vigueur culturelle d'une région est le témoin de sa vigueur au sens strict, celle qui convainc les jeunes d'y faire carrière, les investisseurs que le milieu de vie est attirant, la population que ses propres productions locales valent le déplacement.

De Robert Lepage aux Violons du Roy, la région métropolitaine se situe au centre de cette nouvelle économie qui n'est pas seulement celle du savoir mais aussi celle de la création sous toutes ses formes.

Notre mandat en matière de développement culturel

La CMQ doit adopter une vision stratégique du développement économique, social, environnemental et culturel. Elle doit aussi adopter un plan des grands enjeux du développement économique. Sa législation lui accorde également le pouvoir de « favoriser le développement artistique ou culturel » du territoire métropolitain. Est également concerné « le pouvoir d'acquérir ou de construire des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain » et de « soutenir financièrement des événements à caractère métropolitain ».

Notre diagnostic de la situation

Une industrie culturelle qui génère des retombées importantes

- En 2001, dans la région métropolitaine de Québec, 7 585 personnes travaillaient directement dans le secteur des industries culturelles.

- Les dépenses dans le domaine de la culture ont totalisé 1,3 milliard de dollars dans les seules régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches

En 2001, dans la région métropolitaine de Québec, 7 585 personnes travaillaient directement dans le secteur des industries culturelles.

en 1996-1997⁵. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 940 millions de dollars et les dépenses d'investissement à 22 millions de dollars, tandis que les dépenses des clientèles attribuables au tourisme culturel se chiffraient à 366 millions de dollars.

16 000 emplois directs et indirects

- Pour ces deux régions, on estime que 16 000 emplois directs et indirects en personnes-année sont soutenus par les dépenses d'exploitation, tandis que 5 500 emplois directs et indirects sont attribuables au tourisme culturel. Enfin, la part des activités du secteur culturel dans le produit intérieur brut des régions 03 et 12 s'élevait à 4 %.
- En 2002, on a dénombré 75 tournages de films sur le territoire de la CMQ pour des retombées économiques estimées à près de 51 millions de dollars. Le Bureau du film de Québec a répertorié 80 producteurs de films, 150 techniciens et 48 réalisateurs, ainsi que 344 pigistes du secteur.

En 2002, on a dénombré 75 tournages de films sur le territoire de la CMQ.

Une vitalité culturelle moins forte qu'ailleurs

- L'indice bohémien, élaboré par le chercheur Richard Florida, a démontré une corrélation entre la capacité d'une région à favoriser le développement d'industries de haute technologie et la concentration de travailleurs dans le domaine créatif. Avec un indice de 6,14 en 2001, la RMR de Québec est légèrement en deçà de ce qu'on observe au Canada et au Québec, et à un niveau bien inférieur à celui de Montréal (9,28 en 2001).
- Les emplois dans le domaine de la culture sur le territoire de la CMQ représentent une part plus faible des emplois totaux (2 % de la population active totale en 2001) en comparaison avec d'autres régions métropolitaines comme Ottawa (2,5 %), Victoria (2,65 %) ou Halifax (2,61 %). Les seuls domaines d'emploi où la RMR de Québec se démarque positivement sont la promotion d'événements artistiques et sportifs et les établissements du patrimoine.

⁵ Institut de la statistique du Québec, Impact économique des domaines d'activités culturelles des régions de la Capitale-nationale et de Chaudière-Appalaches pour l'année 1997-1998, août 2002.

Sur 22 téléromans diffusés en février 2004 sur les quatre réseaux du Québec, aucun n'était produit à Québec.

- En ce qui concerne la consommation culturelle, les dépenses moyennes par ménage de la RMR de Québec en 1997 et 2001 (respectivement de 894 \$ et 702 \$, en baisse de 21,52 %), ont été inférieures aux moyennes canadienne et provinciale et à celles de toutes les RMR en 2001.
- La part des dépenses totales des ménages allouée à la culture a sensiblement régressé, passant de 1,64 % à 1,33 % entre 1997 et 2001, pour se situer bien en deçà de la moyenne de l'ensemble de plusieurs régions métropolitaines canadiennes (moyenne de 1,74 %). Seule la dépense moyenne des ménages pour le cinéma a augmenté, passant de 89 \$ à 125 \$ entre 1997 et 2001, tandis que celle des spectacles en salle s'est maintenue (70 \$ en 1997 et 74 \$ en 2001), les autres ayant toutes diminué.

Seule la dépense moyenne des ménages pour le cinéma a augmenté, passant de 89 \$ à 125 \$ entre 1997 et 2001.

Une production culturelle variée et abondante

- Parmi les nombreuses productions culturelles qui ont lieu sur le territoire de la CMQ, on dénombre 27 événements à portée internationale récurrents dans des créneaux aussi divers que les Fêtes de la Nouvelle-France, la Manifestation internationale d'arts de Québec, le Festival international du film pour enfants, la Rencontre internationale du multimédia d'apprentissage, le Festival d'été, le Carrefour international de théâtre et le Salon international du livre.
- En outre, une multitude d'organisations et de compagnies produisent des spectacles et des prestations ou mettent en valeur des œuvres dans les domaines des arts médiatiques, des arts visuels, de la danse, des lettres, des métiers d'arts, de la musique, du patrimoine et du théâtre.

On dénombre 27 événements à portée internationale récurrents.

La faiblesse de la production télévisuelle

- Au cours de la dernière décennie, il a été dénoncé à maintes reprises que la région métropolitaine n'avait pas sa juste part de la production télévisuelle du Québec. Les têtes des grands réseaux, situées à

Montréal, auraient eu tendance à négliger les stations et productions locales pour des motifs budgétaires. Il en résulte un appauvrissement du contenu offert au public ainsi qu'un exode des artisans vers la métropole montréalaise et d'autres grands centres.

- À titre d'exemple, sur 22 téléromans diffusés en février 2004 sur les quatre réseaux du Québec, aucun n'était produit à Québec. On en annonce un dans le futur. Sur CBVT (Radio-Canada Québec), dans les sept dernières années, seulement trois œuvres de fiction ont été produites à Québec (deux adaptations théâtrales et une série de courts métrages).
- Présentement, sur les quatre réseaux télévisuels québécois, seulement six émissions sont produites à Québec pour plus d'une centaine à Montréal. Il s'agit, à Radio-Canada, de La semaine verte et Second regard ; à TVA, de Michel Jasmin, Salut Bonjour week-end ; et à Télé-Québec, de Vidéaste recherché-e et 1045 rue des Parlementaires.

Un patrimoine haut de gamme

- D'après la classification du National Geographic Traveler de 2004, le Vieux-Québec se classe au sixième rang des 115 destinations touristiques mondiales considérées. La cotation se fait sur le plan de la qualité culturelle, environnementale et de l'intégrité esthétique. On y met aussi en exergue la préservation de l'aspect historique du territoire et la beauté des points de vue.
- Quant aux équipements, les deux régions administratives présentes sur le territoire de la CMQ comptent 20 musées, 62 lieux d'interprétation et 12 centres d'exposition. D'autres projets compléteront bientôt la gamme des équipements spécialisés, notamment dans le domaine musical.
- La richesse patrimoniale du territoire de la CMQ, berceau de l'Amérique française, justifie la désignation de l'arrondissement historique du Vieux-Québec comme patrimoine mondial par l'Unesco. Les sites du patrimoine archéologique, tant historiques que préhistoriques, sont également nombreux. Le territoire de la ville de Lévis compte à lui seul 39 sites archéologiques reconnus.

20 musées, 62 lieux d'interprétation et 12 centres d'exposition.

- Que ce soit en milieu urbanisé ou rural, le territoire de la CMQ est fortement marqué par son patrimoine bâti. On y retrouve quatre arrondissements historiques en milieu urbain (Québec, Beauport, Charlesbourg et Sillery) et un sur l'Île-d'Orléans. Parmi les régions du Québec, la Capitale nationale est celle qui compte le plus de biens culturels immobiliers.
- Les villes de Québec et de Lévis sont réputées pour leur patrimoine militaire, tandis que l'on trouve, sur l'ensemble du territoire, de nombreux édifices religieux, églises, monastères ou couvents de grande valeur architecturale. Le territoire compte un nombre important de fonds d'archives publiques et privées ainsi que des collections d'objets et d'œuvres d'art sous la garde de plus de soixante musées et lieux d'interprétation. Enfin, les points de vue spectaculaires et les paysages remarquables constituent un patrimoine naturel varié et facilement accessible.

Nos orientations générales en matière de développement culturel

Face à cette problématique en matière culturelle, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour du défi et des grandes orientations suivantes :

Le défi : Accroître la vitalité et le rayonnement culturels

Orientation 1 :

Contribuer à la concertation métropolitaine en matière de développement culturel

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- appuyer les liens de concertation des acteurs voués au développement culturel;
- mettre en valeur, par de l'information, la mission, le travail et les résultats pertinents à l'échelle métropolitaine des acteurs locaux et sectoriels voués au développement culturel;
- promouvoir l'approche concertée auprès de l'ensemble des acteurs.

Orientation 2 :

Collaborer à la valorisation de l'ensemble du patrimoine historique

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- faire connaître à l'ensemble de la population de la CMQ le patrimoine historique présent dans chacune des composantes;
- élaborer une stratégie afin de faire contribuer l'ensemble du patrimoine historique de la CMQ à son rayonnement culturel et promouvoir le partenariat en la matière.

Orientation 3 :

Contribuer à la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation et à la création culturelles

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- déterminer un champ de compétences de la CMQ en matière de financement de la culture complémentaire à ceux des autres intervenants, notamment en matière de rayonnement culturel;
- contribuer à une stratégie de défense et de développement des acquis dans tous les domaines culturels;
- parfaire la connaissance, à l'échelle métropolitaine, de la création artistique et du soutien dont elle bénéficie, de l'ampleur de la diffusion culturelle et enfin de la participation de la population à la vie culturelle.

Chantier 5

Une communauté mieux aménagée

34

En 2024, le statut de capitale du Québec est pleinement assumé par la communauté.

Des choix judicieux de développement ont été réalisés afin de préserver l'immense capital naturel et agricole que recèle le territoire de la CMQ, notamment par la valorisation du littoral du Saint-Laurent et la constitution d'un véritable réseau d'espaces verts et bleus.

Notre vision de l'aménagement du territoire métropolitain en 2024

Nous sommes en 2024. Exemplaire, centré sur les besoins de la personne, complémentaire et durable sont les qualificatifs utilisés pour décrire l'aménagement du territoire de la CMQ en 2024. Le statut de capitale du Québec est pleinement assumé par la communauté. La mise en valeur exemplaire de tous les milieux, de leurs attraits naturels, de leurs paysages et de leur richesse historique s'ajoute à une cohérence d'actions des diverses composantes du territoire de la CMQ. Toutes en tirent profit.

L'évolution des besoins des personnes aura été au centre des choix d'aménagement et de développement du territoire. Les milieux de vie urbains, villageois et ruraux sont attrayants et offrent une qualité et un cadre de vie exceptionnels pour retenir la population résidente et attirer dans la CMQ une main-d'œuvre à la recherche d'un milieu stimulant. On y retrouve des habitations de qualité et diversifiées à coût abordable mais également une grande diversité de services et des commerces ainsi que des parcs superbement aménagés.

L'aménagement prend en compte et met en valeur la spécificité du territoire des différentes municipalités tout en poursuivant l'objectif de donner au territoire une structure forte et cohérente. Le développement est concentré dans les centres urbains traditionnels et à l'intérieur des grands axes routiers à l'échelle du territoire.

Des choix judicieux de développement ont été réalisés afin de préserver l'immense capital naturel et agricole que recèle le territoire de la CMQ, notamment par la valorisation du littoral du Saint-Laurent et la constitution d'un véritable réseau d'espaces verts et bleus. Les nouveaux ensembles, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou institutionnels, se sont localisés de manière à consolider les secteurs existants et à utiliser au mieux les infrastructures publiques.

Le contexte de notre vision en 2004

L'aménagement du territoire s'avère la première tâche de la Communauté métropolitaine. Le but est d'assurer une cohérence métropolitaine aux nombreux gestes d'aménagement que posent les municipalités et les MRC et les intervenants privés et publics. Il s'agit là d'une nouvelle façon de penser et de faire qui tient compte du fait que les manières dont on occupe le sol transcendent les limites municipales. Planifiés dans le respect des territoires et de leur spécificité, les choix cruciaux liés à l'aménagement façonneront le développement du territoire pour des décennies à venir. Chaque décision doit être sérieusement mûrie, justifiée et appliquée avec doigté.

Notre mandat en matière d'aménagement du territoire

Dans son mandat, la Communauté métropolitaine de Québec a l'obligation légale d'adopter, au plus tard le 31 décembre 2006, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Elle doit notamment se prononcer sur des questions relatives à l'urbanisation, à la consolidation des milieux, à la structuration du territoire, aux potentiels d'accueil et de mise en valeur en différents domaines d'activités et au transport. Une fois adopté, le schéma aura pour effet de lier les municipalités de la CMQ ainsi que le gouvernement du Québec et ses mandataires aux orientations et objectifs d'aménagement et de développement privilégiés à l'échelle métropolitaine.

La Communauté métropolitaine de Québec a l'obligation légale d'adopter, au plus tard le 31 décembre 2006, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

Notre diagnostic de la situation

Un vaste territoire à aménager et à développer

- La superficie du territoire municipalisé de la CMQ est de 3 347 km². Aux fins d'aménagement du territoire, cette superficie est portée à 9 146 km² en incluant les territoires non organisés. Ce territoire comprend 26 municipalités de tailles et de populations très variées.

- Le territoire de la CMQ est composé principalement d'affectation boisée et de terres agricoles (60 %), de terres à usage récréatif et de conservation (17 %), de zones résidentielles (14 %) et d'espaces publics, industriels et commerciaux (9 %).
- Du côté de la Rive-Nord, il est entouré par les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix à l'est, du Lac-Saint-Jean-Est, du Fjord-du-Saguenay au Nord et du Haut-Saint-Maurice, et de Portneuf à l'ouest. Sur la Rive-Sud, le territoire de la CMQ est ceinturé à l'ouest par la MRC de Lotbinière, au sud par les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Bellechasse et à l'est par la MRC de Montmagny.
- La région métropolitaine se caractérise principalement par la présence du fleuve Saint-Laurent, de rivières d'importance, d'une vaste couverture boisée (près de 70 % de la superficie totale du territoire municipalisé), d'une faune et d'une flore importantes et d'un climat tempéré.

Un territoire qui se déconcentre vers la périphérie

- De 1971 à 2001, la superficie de la région métropolitaine a plus que doublé (247 %), passant de 907 km² à 3 150 km², tandis que la population totale n'a augmenté que de 42 %, passant de 480 502 à 682 757 unités.

Notre territoire est composé principalement d'affectation boisée et de terres agricoles (60 %), de terres à usage récréatif et de conservation (17 %), de zones résidentielles (14 %) et d'espaces publics, industriels et commerciaux (9 %).

De 1971 à 2001, la superficie de la région métropolitaine a plus que doublé (247 %), passant de 907 km² à 3 150 km², tandis que la population totale n'a augmenté que de 42 %, passant de 480 502 à 682 757 unités.

- Le développement accéléré, sur la rive nord des municipalités de banlieue de l'est et de l'ouest, en est un exemple. Le même phénomène s'est produit au tournant des années 1970 du côté de la Rive-Sud. Le développement des municipalités entourant le territoire de l'ancienne ville de Lévis s'est accéléré d'une manière importante, particulièrement dans la partie centre et ouest du territoire.
- Quant au lieu de résidence, cette tendance s'est traduite par une augmentation de la distance moyenne entre la résidence et le centre de l'agglomération. De 1976 à 2001, cette distance est passée de 7,5 km à 8,6 km. D'une manière générale, la population de l'agglomération de Québec tend à se localiser de plus en plus loin du centre de l'agglomération.
- Même phénomène pour l'emploi. La distance moyenne entre un emploi et le centre de l'agglomération est passée de 6 km en 1981 à 6,5 km en 2001, soit une augmentation de 8,5 %. Ce phénomène de décentralisation des lieux de travail s'est également traduit par une augmentation plus forte du nombre d'emplois dans les secteurs périphériques.

D'une manière générale, la population de l'agglomération de Québec tend à se localiser de plus en plus loin du centre de l'agglomération.

La CMQ : une réalité territoriale

- Des chercheurs de l'Université Laval ont identifié dans la région des « pôles » stratégiques, c'est-à-dire des lieux vers lesquels s'effectuent une grande part des déplacements. Ces pôles structurent notre territoire et leur influence démontre le niveau élevé d'interdépendance entre les villes de Québec, de Lévis et des autres municipalités faisant partie de la CMQ.
- Lors de sondages réalisés en 2003, il a été établi que 8 personnes sur 10 de la région métropolitaine disaient avoir une représentation claire du territoire de la CMQ.

Les pôles stratégiques qui structurent notre territoire démontrent le niveau élevé d'interdépendance entre les villes de Québec, de Lévis et des autres municipalités faisant partie de la CMQ.

- Dans le domaine de l'emploi, des commerces et des lieux d'études, les principaux pôles d'activité recensés sont établis à plus de 90 % sur la Rive-Nord. Leur aire d'influence est considérable et couvre l'ensemble du territoire et même davantage.
- L'interdépendance des territoires au sein de la CMQ est une réalité. Elle est vérifiée par l'analyse des liens qui existent entre les pôles d'activité et la provenance de leurs utilisateurs. Les entreprises de la Rive-Nord dépendent d'une main-d'œuvre provenant de toutes les parties du territoire, y compris la Rive-Sud. Inversement, les entreprises de la Rive-Sud comptent sur la population active résidant sur la Rive-Nord.
- Au niveau commercial, les pôles majeurs de la Rive-Nord – Place Laurier, Place de la Cité, Place Sainte-Foy et Galeries de la Capitale – attirent 57 % de tous les déplacements commerciaux. Ces centres possèdent des aires d'influence étendues à l'ensemble de l'agglomération, dépassant la barrière du fleuve et même le territoire métropolitain.
- Au niveau du travail, Statistique Canada confirme qu'il existe un flux important de déplacements de la périphérie vers le noyau urbain de la CMQ, et que l'apparente division de la région métropolitaine de recensement de Québec occasionnée par la présence du fleuve Saint-Laurent n'affecte pas cette réalité.

Au niveau du travail, Statistique Canada confirme qu'il existe un flux important de déplacements de la périphérie vers le noyau urbain de la CMQ, et que l'apparente division de la région métropolitaine de recensement de Québec occasionnée par la présence du fleuve Saint-Laurent n'affecte pas cette réalité.

Un territoire peu structuré, étalé et de faible densité

- Bien que le dynamisme de certaines interventions ait permis à des secteurs relativement centraux, notamment la colline parlementaire, le quartier Saint-Roch à Québec et le secteur du siège social de Desjardins à Lévis, de maintenir de forts contingents de travailleurs, on constate une distribution diffuse des édifices à bureaux et de services sans qu'ils constituent de véritables pôles d'activité.
- Dans le domaine résidentiel, la construction intensive de logements de type unifamilial (plus de la

moitié des logements de la CMQ) a en définitive favorisé le développement d'une trame résidentielle discontinue et de faible densité.

- Au chapitre commercial, on a assisté au cours des trente dernières années à la mise en place d'importants centres commerciaux, de magasins-entrepôts et de *factory outlets* (magasins d'usine) localisés en dehors des secteurs centraux. Planifiés essentiellement, pour ne pas dire uniquement, en fonction d'une accessibilité automobile rapide et efficace, ces grandes superficies contribuent au dépérissement des secteurs commerciaux traditionnels et vont même, à certains endroits, jusqu'à générer des phénomènes de congestion routière importants.
- Depuis 1991, on observe cependant un accroissement de la densité d'occupation du territoire, tant au niveau de la population (217 personnes au km² en 2001 contre 205 en 1991) qu'à celui de l'emploi (97,13 emplois au km² en 2001 contre 90,47 en 1996).
- Ces nouvelles tendances sont le résultat de la croissance démographique et économique. Dans le cas de la population, cette densification s'est opérée en périphérie. Au niveau de l'emploi, le centre de l'agglomération continue à créer plus d'emplois que les zones suburbaines.

Un fort potentiel de développement résidentiel touché par la concurrence

- La lecture des schémas d'aménagement actuellement en vigueur sur le territoire de la CMQ indique une disproportion entre les affectations du territoire retenues et les besoins futurs. Dans le domaine résidentiel, cette affectation couvre une superficie de l'ordre de 46 600 hectares, dont seulement 42 % sont des espaces déjà construits, laissant ainsi plus de 27 000 hectares encore disponibles au développement.

Au cours des trente dernières années, on a assisté à la mise en place d'importants centres commerciaux planifiés en fonction d'une accessibilité automobile rapide et efficace.

Aujourd'hui, ces grandes superficies contribuent au dépérissement des secteurs commerciaux traditionnels et vont même, à certains endroits, jusqu'à générer des phénomènes de congestion routière importants.

- L'analyse des migrations des lieux de résidence entre 1991 et 2001 démontre une forme de concurrence entre les deux rives et entre Québec et les MRC environnantes. Au cours de cette période, 14 526 personnes se sont déplacées de Québec à Lévis tandis que 11 959 ont fait le trajet inverse, pour un solde migratoire de 2 567 personnes en faveur de Lévis. Du côté des MRC, La Jacques-Cartier a vu s'établir 8 181 personnes en provenance de Québec, tandis que 7 638 quittaient la MRC en direction de Québec pour un solde migratoire de 543 personnes en faveur de la MRC. Les soldes migratoires des déplacements entre Québec et les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans sont à l'avantage de la première (respectivement 235 et 216 personnes).

De 1991 à 2001, la région métropolitaine de Québec accuse une perte totale de 17 421 résidents au profit des régions administratives de Montréal, de Laval, des Laurentides et de la Montérégie.

- Cette concurrence s'exerce aussi sur le plan national. De 1991 à 2001, la région métropolitaine de Québec accuse une perte totale de 17 421 résidents au profit des régions administratives de Montréal, de Laval, des Laurentides et de la Montérégie.

Un territoire dont les milieux de vie sont à consolider

- La requalification des banlieues les plus anciennes constitue un défi de taille. Leurs résidents ont vieilli et souhaitent y demeurer. Cependant, les charges d'entretien augmentent avec le vieillissement de l'habitat, les services de proximité sont parfois rares et la dépendance vis-à-vis de l'auto est presque totale.
- Il en va de même pour certains quartiers centraux ou noyaux villageois, parfois dévitalisés et peu attractifs. Leur revitalisation touche le logement mais aussi les services communautaires, les commerces et les parcs et équipements publics.
- Les nouvelles perspectives démographiques – vieillissement de la population, ménages de petite taille – et les changements de valeurs et de comportements en faveur du patrimoine, de l'environnement, du plein air et de la nature imposent une intervention globale portant à la fois sur les équipements, les services et le cadre de vie dans leur ensemble.

On retrouve sur le territoire de la CMQ près de 600 exploitations agricoles, dont 525 sont concentrées dans la zone agricole provinciale.

Un territoire doté du statut de capitale, de paysages remarquables et d'un fort caractère historique

- Au-delà des fonctions administratives, le statut de capitale du Québec exige une mise en valeur exemplaire des milieux et une cohérence d'actions pour que les diverses composantes du territoire de la CMQ tirent profit de cet avantage tout en répondant, en contrepartie, à ces exigences.

- La CMQ recèle des paysages d'une qualité exceptionnelle. Aussi, l'accès physique et visuel au fleuve, la qualité des aménagements et des points de vue, le respect des différents milieux et de leurs paysages respectifs devront être considérés avec attention.

La CMQ compte une concentration très forte d'éléments patrimoniaux représentatifs des premiers siècles de colonisation en Nouvelle-France. Cette concentration, à laquelle s'ajoutent de nombreux sites archéologiques connus, est la plus forte de tout le Québec, sinon du Canada.

- La CMQ compte une concentration très forte d'éléments patrimoniaux représentatifs des premiers siècles de colonisation en Nouvelle-France ainsi que des périodes subséquentes. Cette concentration d'éléments patrimoniaux, à laquelle s'ajoutent de nombreux sites archéologiques connus, est la plus forte de tout le Québec, sinon du Canada.

- Les éléments patrimoniaux et les sites archéologiques connus sont répartis à travers l'ensemble du territoire. Ils se concentrent toutefois à l'intérieur de certains ensembles caractéristiques très diversifiés tant sur le plan architectural qu'ethnologique ou historique. Ceux-ci se retrouvent dans la zone centrale de plusieurs arrondissements ou municipalités correspondant aux premiers noyaux habités des villages d'antan ou le long d'anciens axes de peuplement ou de rangs agricoles.

Un territoire agricole et forestier de grande importance

- On retrouve sur le territoire de la CMQ près de 600 exploitations agricoles, dont 525 sont concentrées dans la zone agricole provinciale. Ces entreprises produisent annuellement pour plus de 78 millions de dollars de denrées.

- Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, 242 entreprises de transformation bioalimentaire emploient 4 100 personnes sur le territoire de la CMQ et produisent un chiffre d'affaires de 500 millions de dollars.

- La zone agricole provinciale de la CMQ couvre 92 000 hectares, soit plus du quart (27,5 %) du territoire. Cette proportion varie considérablement d'une composante de la CMQ à l'autre. Au cours des 20 dernières années, l'étalement urbain a réduit de 4 903 hectares la zone agricole.

- La zone agricole de la CMQ présente des particularités différentes selon les territoires et la diversité des activités et des entreprises. Des conflits potentiels avec les résidents des zones urbaines environnantes peuvent en résulter, en raison notamment des problèmes d'odeurs.

Le territoire de la CMQ compte 242 entreprises de transformation bioalimentaire qui emploient 4 100 personnes et produisent un chiffre d'affaires de 500 millions de dollars.

- La superficie du territoire compris dans la zone agricole n'est pas entièrement cultivée. Un peu moins de la moitié est déboisée (47 %), soit 43 000 hectares, tandis que les boisés ou massifs forestiers, souvent à vocation agricole (érablières ou boisés de fermes), dominent avec plus de 49 000 hectares, soit 53 % de la zone agricole provinciale.

Au cours des 20 dernières années, l'étalement urbain a réduit de 4 903 hectares la zone agricole.

- Les espaces forestiers localisés en milieu municipal représentent l'utilisation dominante du territoire avec près de 340 000 hectares, soit 70 % de la superficie totale de la CMQ.
- Les massifs forestiers sont généralement utilisés à des fins de production de matière ligneuse, de protection d'habitats fauniques ou de récréation extensive (pêche, chasse, randonnée, etc.).

Nos orientations générales en matière d'aménagement et de développement du territoire

Face à cette réalité et à ces enjeux en matière d'aménagement, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour des grands défis et orientations suivants :

Défi 1 : Développer et organiser le territoire de manière convergente et efficiente.

Défi 2 : Maintenir et développer des milieux de vie de qualité.

Orientation 1 :

Consolider, développer et mettre en valeur des centres d'activité existants sur les deux rives

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- développer un environnement urbain propice à la consolidation des centres d'activité et des axes structurants;
- renforcer l'attraction des quartiers centraux et des noyaux villageois;
- dynamiser les fonctions de centralité;
- continuer, en collaboration avec les chercheurs, à documenter en continu les déplacements de population sur le territoire, autant sur le plan quantitatif que qualitatif (motivations, etc.);
- consolider et harmoniser le développement de l'offre commerciale et de services;
- définir des créneaux de développement spécifiques pour chacun des centres d'activité;
- développer une solidarité entre les territoires de la Communauté.

Orientation 2 :

Reconnaître et mettre en valeur la spécificité et la complémentarité des milieux

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- miser sur les potentiels existants;
- encourager le développement d'un modèle d'organisation qui mette en évidence le caractère de chacun des milieux de manière à l'intégrer;
- confirmer la zone agricole comme milieu de développement de l'agriculture en protégeant l'environnement tout en conciliant la mise en valeur et le développement de toutes les parties;
- profiter des avantages (marché, clientèle) reliés à la proximité des milieux agricoles.

Orientation 3 :

Recentrer le développement du territoire en privilégiant la dynamisation des milieux à fort potentiel

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- prioriser les espaces viabilisés et facilement viabilisables afin de minimiser les charges des administrations politiques;
- assurer la rentabilité des équipements et des infrastructures publiques;
- accroître la densité d'occupation du territoire;
- resserrer le développement le long d'axes structurants.

- **Orientation 4 :**
Doter la communauté d'équipements et d'activités propres à son statut de capitale
- **Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :**
 - tirer profit de la situation de l'agglomération à titre de Capitale nationale;
 - exiger du gouvernement du Québec un traitement approprié auquel peut prétendre une capitale;
 - considérer le potentiel de développement associé au fleuve Saint-Laurent;
 - reconnaître et valoriser la conservation patrimoniale;
 - concilier la valeur économique et écologique des milieux naturels et bâtis;
 - préserver et mettre en valeur les paysages;
 - miser sur la proximité des milieux naturels;
 - assurer un partenariat approprié des acteurs de la CMQ dans la gestion des terres du domaine public;
 - mettre en valeur les lieux identitaires forts.

Chantier 6

Une communauté plus accessible

Notre vision du transport en 2024

Nous sommes en 2024. De nouveaux choix de transport sont offerts pour se déplacer et pour accéder au territoire de la CMQ. L'automobile est moins populaire pour se rendre au travail ou aux études. Plus de 20 % des déplacements se font par d'autres modes de transport que l'auto. Le transport en commun, le covoiturage, le taxi, le vélo ou la marche sont valorisés partout sur le territoire. Cette priorité est partagée par tous les gouvernements qui y ont investi les ressources nécessaires.

Se déplacer partout sur le territoire, d'une extrémité à l'autre, autant pour les personnes que pour les marchandises, est aisé et prend au plus 15 minutes. Le réseau routier est en bon état et fluide. Le réseau est complété en évitant d'accentuer l'éloignement de la population du centre de l'agglomération. Les aménagements nécessaires aux modes de transport alternatifs ont été apportés et, en réseaux, ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à la structuration du territoire.

Le territoire de la CMQ est facilement accessible de l'extérieur. Que ce soit pour le tourisme ou pour les affaires, les personnes ou les marchandises disposent d'infrastructures de transport de calibre international. Il est aisé d'utiliser l'avion pour ensuite prendre un bateau de croisière ou l'inverse. Une réunion d'affaires à Montréal, à Toronto ou aux États-Unis ne pose plus de problèmes d'accessibilité grâce à un réseau rapide de train et à des liaisons aériennes nombreuses et compétitives.

Le contexte de notre vision en 2004

Que ce soit pour le travail, les études, les loisirs, le magasinage ou la promenade, nous nous déplaçons de plus en plus souvent et de plus en plus loin. Non seulement le temps consacré aux déplacements augmente, mais cela nous coûte de plus en plus cher, en dollars et en part relative de nos budgets familiaux.

Le transport en commun, le covoiturage, le taxi, le vélo ou la marche sont valorisés partout sur le territoire.

Les gens jugent que la facilité relative à se déplacer d'un point à un autre est un élément important de leur qualité de vie.

Par ailleurs, les gens jugent que la facilité relative à se déplacer d'un point à un autre est un élément important de leur qualité de vie. De ce point de vue, la problématique la plus marquée réside naturellement dans la concentration des points de traversée du fleuve que constituent le traversier et les deux ponts.

Compte tenu des contraintes budgétaires des divers paliers de gouvernements, des choix cruciaux devront donc être faits en termes de ressources à investir. Les sommes injectées pour le développement du réseau routier ne pourront l'être pour le transport en commun. L'inverse est également vrai. Sous cet angle, nous proposons un choix net et impliquant : le transport en commun partout où cela est possible.

Notre mandat en matière de transport

La législation de la CMQ lui accorde le mandat spécifique de « planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain ». La CMQ doit également élaborer un schéma d'aménagement qui doit notamment comprendre la localisation des grandes infrastructures de transport mais également une planification à long terme de l'ensemble des réseaux de transport en raison de leurs effets structurants sur le territoire. De plus, la vision stratégique que doit élaborer la CMQ pour son territoire, laquelle comprend l'aspect environnemental, aura aussi un impact sur la dimension transport, entre autres au niveau de la pollution atmosphérique.

Notre diagnostic de la situation

Une augmentation de la mobilité et des déplacements

- Durant les dernières années, le nombre de déplacements et de véhicules a augmenté de façon importante sur le territoire de la CMQ. Selon les enquêtes origine-destination réalisées par le ministère des Transports et le Réseau de transport de la Capitale, les déplacements motorisés ont augmenté de 8,6 % en 5 ans sur le territoire de l'agglomération de Québec, tandis que la popu-

Les déplacements motorisés ont augmenté de 8,6 % en 5 ans sur le territoire de l'agglomération de Québec, tandis que la population n'augmentait dans le même temps que de 4,5 %.

lation n'augmentait dans le même temps que de 4,5 % (1 444 000 déplacements – sur une période de 24 heures – en 1996 pour 1 569 000 en 2001).

- Les déplacements vers la Rive-Nord ont, eux aussi, augmenté depuis 1996. En 2001, 140 000 véhicules traversaient quotidiennement le pont Pierre-Laporte et le pont de Québec. Au cours des cinq dernières années seulement, l'augmentation du nombre de véhicules sur les ponts a avoisiné 8 %.
- Depuis 1991, on continue d'assister à une augmentation du nombre de déplacements motorisés. Ainsi, on prévoit qu'en 2011, à l'heure de pointe du matin, il y aura 197 000 déplacements sur la Rive-Nord, 36 000 sur la Rive-Sud, 28 500 de la Rive-Sud vers la Rive-Nord et 3 200 dans le sens inverse. La longueur moyenne des trajets augmentera de 9 %, et leur durée de 13 % (MTC, 2000).

De plus en plus loin

- Selon plusieurs travaux de recherche, on assiste à un éloignement croissant des lieux de résidence par rapport aux lieux de travail, d'études, de magasinage et de loisirs. Ce qui signifie toujours plus de déplacements, généralement en automobile.
- Selon une recherche du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval (CRAD), on confirme l'augmentation générale des déplacements entre tous les secteurs du territoire métropolitain, notamment entre les deux rives.
- En particulier, on remarque une localisation croissante des commerces à grande surface le long des autoroutes. L'exemple du développement des complexes de cinéma et de quelques commerces de grande surface près de la route de l'Aéroport est le plus typique.
- Selon le ministère des Transports, « la faible augmentation de la population – de 6 % au cours des dix prochaines années – et le vieillissement de la population devraient entraîner un ralentissement de la croissance de la demande en transport, en particulier pendant l'heure de pointe du matin. Par contre, une augmentation du nombre des ménages où les deux conjoints travaillent et utilisent chacun une voiture, ainsi qu'une activité économique accrue viennent influencer à la hausse la demande en transport aux heures de pointe ».

L'automobile règne en maître

- En 2001, entre leur domicile et leur lieu de travail, 80 % des personnes de Québec utilisaient une automobile tandis que 10 % utilisaient le transport en commun. Sur le territoire de Chaudière-Appalaches, les proportions sont de 89 % pour l'automobile et 2 % pour le transport en commun (ISQ, 2001). Au total, 87 % des déplacements sur la Rive-Nord se font en automobile et 8,6 % par le transport en commun.

En 2001, entre leur domicile et leur lieu de travail, 80 % des personnes de Québec utilisaient une automobile tandis que 10 % utilisaient le transport en commun.

- On estime que le parc automobile devrait augmenter d'environ 12 000 véhicules entre 2001 et 2011 si les taux de motorisation se maintiennent (chiffres pour la ville de Québec seulement). Cette croissance serait de 1 000 voitures additionnelles entre 2012 et 2021. Quant au nombre d'automobiles par personne, il est passé de 0,6 à 0,8 de 1996 à 2001.
- Le matin, 8,6 % des déplacements interrives en direction nord se font par autobus. Cette proportion chute à 0,4 % en direction sud.

Un réseau en voie de saturation

- Le réseau autoroutier du territoire métropolitain est généralement considéré comme adéquat, avec les axes majeurs que constituent l'autoroute 20, l'autoroute 40, Henri-IV, le boulevard de la Capitale, les autoroutes Montmorency et Laurentienne. Sur la Rive-Nord, le temps de déplacement entre deux points est en moyenne de 15 minutes.
- Au cours des dernières années, les flux de circulation sur certains tronçons autoroutiers ont augmenté de 15 % à 30 %. Des chiffres disponibles pour le seul territoire de la ville de Québec révèlent une augmentation de 27 000 voitures mises en circulation entre 1991 et 2001 sur un nombre total de 240 000 voitures immatriculées sur le territoire de la ville.

Les flux de circulation sur certains tronçons autoroutiers ont augmenté de 15 % à 30 %.

- Selon le ministère des Transports du Québec, on prévoit qu'en 2011 une part dépassant les deux tiers du réseau autoroutier du territoire de la CMQ sera congestionnée ou proche de la congestion à la période de pointe du matin.
- Entre les deux rives, 65 % des automobilistes utilisent le pont Pierre-Laporte, 32 % le pont de Québec et 3 % le traversier (chiffres de 1996 pour le matin).
- En sondage ou en groupes de discussion auprès de la population métropolitaine, la facilité à se déplacer d'un point à un autre est vue comme le second atout de notre région, après la présence du patrimoine historique. On aime se comparer avec Montréal et d'autres grandes villes. Pour plusieurs, il s'agit d'un élément important de la qualité de vie de la région.

Un transport en commun fragile

- Globalement, la part du transport en commun diminue par rapport à celle de l'automobile. Sur le territoire de Québec, elle est passée de 16 % à 10 % entre 1990 et 2001.
- Certains des secteurs du territoire métropolitain sont peu accessibles par autobus : ceux des MRC en général ainsi que certains secteurs résidentiels.
- Entre les deux rives, le transport en commun est jugé par plusieurs comme très déficient. Se rendre au cégep de Lévis-Lauzon à partir du carré d'Youville ou de Charny à Charlesbourg est une épreuve d'au moins 90 minutes, aux dires de certains.
- Selon un sondage réalisé auprès de la population du territoire métropolitain en 2003, l'amélioration du transport en commun apparaît comme la priorité métropolitaine numéro un, incluant le transport en commun en général et l'amélioration du transport interrives en particulier. Ce dernier aspect est une priorité forte de la population de Lévis.

La part du transport en commun diminue par rapport à celle de l'automobile. Sur le territoire de Québec, elle est passée de 16 % à 10 % entre 1990 et 2001.

La faiblesse des liaisons ferroviaires pour les passagers constitue un facteur négatif important pour le tourisme.

- Le financement du transport en commun constitue un enjeu de taille pour l'avenir. Confrontées à des besoins urgents à court terme et contraintes de retarder leurs projets de développement, les sociétés de transport sont dans l'obligation de recourir au gel des services, d'augmenter les contributions des usagers et de faire appel aux budgets municipaux. Cette situation intenable fait l'objet de demandes budgétaires pressantes auprès du gouvernement du Québec, demandes qui demeurent sans réponse.

Trains de banlieue et tramways

- Un projet de tramway urbain reliant le secteur Marly, à Sainte-Foy, à la colline parlementaire puis, de là, à l'axe du boulevard Laurentien vers Charlesbourg est actuellement à l'étude. Le coût éventuel du projet a été estimé très grossièrement à 650 millions de dollars. Ce genre de système existe dans une cinquantaine de villes dans le monde.
- Trois villes canadiennes possèdent des trains de banlieue : Montréal, Vancouver et Toronto. Leur achalandage était en hausse de 7 % en 2002. À Montréal même, le gouvernement du Québec a investi 500 millions de dollars dans les trains de banlieue depuis 15 ans (lignes vers Rigaud, Deux-Montagnes, Blainville, Mont-Saint-Hilaire et Delson).

Trois villes canadiennes possèdent des trains de banlieue : Montréal, Vancouver et Toronto. Leur achalandage était en hausse de 7 % en 2002.

Des infrastructures ferroviaires sous-développées

- La faiblesse des liaisons ferroviaires pour les passagers constitue un facteur négatif important pour le tourisme dans notre région métropolitaine. Conjugée à la faiblesse des liaisons aériennes, elle oblige une large majorité de touristes à utiliser une voiture pour accéder à Québec, ce qui crée une contrainte certaine et décourage sans doute beaucoup de visiteurs canadiens, américains ou européens de visiter le territoire au-delà de Montréal...

- La mise en place d'un train à haute vitesse entre Québec et Montréal est un dossier récurrent dans la région métropolitaine. On parle généralement d'un train de type TGV qui relierait Québec à Montréal par la Rive-Nord (Trois-Rivières). À une vitesse de 250 km/h, la liaison se ferait environ en 1 h 30 avec arrêt à Trois-Rivières et Laval. La ligne rejoindrait le métro à Laval ou le secteur de Sainte-Thérèse, au nord de Montréal.

- Présentement, 120 wagons transitent chaque jour sur le territoire métropolitain, tandis que la capacité du réseau avoisine 9 000 wagons. En 1997, 300 000 passagers ont utilisé le train entre Québec et Montréal. Via Rail assure quotidiennement 8 voyages aller ou retour vers Montréal à partir des gares de Sainte-Foy ou de Québec. 53 % des revenus de Via Rail proviennent du gouvernement fédéral (2001, données globales pour toutes ses lignes de voyageurs).
- Chaque année, la part du transport des marchandises par train glisse au Québec au profit du camionnage. Pourtant, le coût du transport ferroviaire par kilomètre est inférieur au camion, la pollution est nettement plus faible, la congestion des routes et la forte usure causée par les camions sont diminuées d'autant.
- Par ailleurs, un système ferroviaire dynamique est indissociable du succès d'un port. Si les marchandises débarquées au port ne peuvent facilement être transbordées dans des convois ferroviaires, l'intérêt à utiliser ce port diminue fortement, tant en ce qui a trait aux marchandises en vrac qu'aux conteneurs.

Le transport maritime

- Le port de Québec est le sixième port canadien en importance et le second au Québec. On estime ses retombées économiques annuelles à près de 350 millions de dollars. En 2002, les bateaux de croisière ont permis d'accueillir à Québec plus de 66 000 visiteurs.

Le port de Québec est le sixième port canadien en importance et le second au Québec.

- Pour conserver cette performance, le port doit contraindre les effets de la politique de la Garde côtière canadienne à l'égard du déglacage et du dragage de la voie maritime. Le danger de déplacement d'activités portuaires vers d'autres ports, la diminution du niveau de l'eau du fleuve, la concurrence en matière de transport des marchandises sont des éléments qui peuvent affecter la viabilité de cette industrie maritime.
- L'industrie maritime est confrontée à des enjeux de taille. Le tout premier de ces enjeux réside en la reconnaissance de l'importance du transport maritime et de ses effets sur le développement économique de la CMQ. Le développement de l'intermodalité, tant des personnes que des marchandises, est primordial. Des liens évidents sont à tisser entre les transports ferroviaire, aérien, routier et maritime.
- La conservation ou l'amélioration des accès routiers et ferroviaires aux différents secteurs portuaires est un enjeu d'aménagement incontournable.
- Le chantier maritime de Lévis représente un atout important sur le plan portuaire, avec sa cale sèche et ses capacités de réparation de grands navires.
- Sur le plan métropolitain, la mise en valeur du fleuve et le développement du transport maritime de cabotage, le retour des conteneurs, le tourisme fluvial et les croisières sont autant de sujets qui méritent attention.

Un transport aérien déficient et incomplet

- En 2002, près de 600 000 passagers ont débarqué à l'aéroport de Québec. Les vols internationaux concernent surtout Paris, Cuba, le Mexique, la République dominicaine, la Floride, Boston, Détroit, Chicago et New York. Les destinations canadiennes comme Ottawa, Halifax, Montréal et Toronto comptent au premier rang des liaisons, ainsi que celles avec l'Est du Québec et l'Abitibi. Au total, 7 transporteurs offrent à Québec 36 liaisons aériennes régulières.

- La faiblesse générale des liaisons aériennes directes entre Québec et les grandes villes du Nord-Est de l'Amérique est reconnue comme un facteur négatif majeur pour le tourisme dans la région métropolitaine.
- L'aéroport de Québec a fait l'objet, au cours des dernières années, d'investissements importants, autant pour les infrastructures d'accueil elles-mêmes que pour l'allongement des pistes.

La faiblesse générale des liaisons aériennes directes entre Québec et les grandes villes du Nord-Est de l'Amérique : un facteur négatif majeur pour le tourisme dans la région métropolitaine.

Nos orientations générales en matière de transport

Face à cette réalité et à ces enjeux en matière de transport, la Communauté métropolitaine de Québec a développé une vision stratégique qui s'articule autour du défi et des orientations suivantes :

Le défi : Développer de nouveaux choix de transport

Orientation 1 :

Maintenir la fluidité du réseau routier actuel en misant sur une utilisation efficace des autres modes de transport

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- poursuivre les efforts de remise en état des réseaux routiers;
- augmenter la part modale du transport en commun au regard des autres modes de déplacement;
- doter le territoire d'équipements de transport en commun efficaces, économiques et écologiques.

Orientation 2 :

Prendre le pari du transport en commun et des modes de transports alternatifs au transport individuel

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- améliorer la desserte entre les deux rives du fleuve en favorisant l'accessibilité à tout le territoire;
- faire du transport en commun un mode transport encore plus performant;
- valoriser les modes de transport alternatifs;
- augmenter la desserte métropolitaine en transports collectifs qui correspondent aux besoins de tous les citoyens;
- développer un réseau métropolitain favorisant la marche, le patin à roues alignées, l'utilisation de la bicyclette et l'aménagement de pistes multifonctionnelles;
- créer un réseau métropolitain de transport en commun qui prenne particulièrement en compte les besoins de déplacements des travailleurs et des étudiants;

Orientation 3 :

Exiger du gouvernement du Québec des moyens pour maintenir un financement adéquat et la pérennité des services de transport collectif

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- demander au gouvernement d'adapter les sources de financement actuelles des autorités organisatrices de transport et de trouver de nouvelles avenues de financement;
- donner aux municipalités la possibilité de réaliser le développement du transport collectif, tout en ayant les moyens de faire face aux défis et aux orientations gouvernementales.

Orientation 4 :

Encourager le développement en matière de transport maritime, ferroviaire et aérien

Ce qui peut se traduire par les pistes d'actions suivantes :

- augmenter la qualité et le nombre des infrastructures permettant l'intermodalité;
- augmenter l'accessibilité et l'utilisation de l'aéroport et du port de Québec;
- accroître la part relative du trafic ferroviaire et mettre en valeur les emprises négligées;
- accroître la part relative du trafic maritime en comptant sur les atouts écologiques et économiques du transport maritime.



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

Bâtir. Dans un même esprit.

1130, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4X6

Téléphone : (418) 641-6250
Télécopieur : (418) 641-6546

www.cmquebec.qc.ca